

MUNICIPALITÉ DE
MULGRAVE-ET-DERRY

PLAN D'URBANISME 2017
5^{ième} version / Août 2017

Adopté par le règlement 2017-010

P I E R R E - Y V E S
G U A Y

PH. D / URBANISTE PARAJURIDIQUE ET SOCIOLOGUE
301-280 DU BORD-DE-L'EAU O. LONGUEUIL, J4H 3Y8
T 514.862.4639 / F 450.332.8306
G U A Y . P I E R R E - Y V E S @ U Q A M . C A

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : Un plan et des règlements	5
PARTIE 1	
PROFIL MUNICIPAL	8
1.1 CONTEXTE.....	9
1.1.1 Localisation.....	9
1.1.2 Historique.....	10
1.2 MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE	13
1.2.1 Population.....	13
1.2.2 Ménages	18
1.2.3 Scolarité et emploi	19
1.2.4 Indices de vitalité socioéconomique	22
1.3 MILIEU BÂTI	25
1.3.1 Habitations.....	25
1.3.2 Commerces et services	28
1.3.3 Industries	28
1.3.4 Agriculture.....	28
1.3.5 Hébergement et restauration.....	28
1.3.6 Villégiature	29
1.3.7 Patrimoine bâti	28
1.4 ÉQUIPEMENTS	35
1.4.1 Éducation et santé	35
1.4.2 Récrétourisme	35
1.5 INFRASTRUCTURES.....	36
1.5.1 Réseau routier	36
1.5.2 Énergie et communication	36
1.5.3 Gestion des matières résiduelles	36

1.6 ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE.....	38
1.6.1 Paysage.....	38
1.6.2 La forêt et la faune.....	38
1.6.3 Hydrographie	41
1.6.4 Géologie	44
 PARTIE 2	
VISION D'AVENIR ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT	45
 CIBLE 1 47	
CIBLE 2 50	
CIBLE 3 51	
 PARTIE 3	
CADRE D'INTERVENTION	53
3.1 AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉS D'OCCUPATION.....	54
3.1.1 Affectation « Conservation »	54
3.1.2 Affectation « Écotourisme ».....	55
3.1.3 Affectation « Récrétourisme »	56
3.1.4 Affectation « Foresterie »	56
3.1.5 Affectation « Agriculture dynamique »	57
3.1.6 Affectation « Villégiature »	58
3.2 VOIES DE CIRCULATION.....	59
3.2.1 Réseau routier	59
3.2.2 Transport collectif	59
 CONCLUSION	61
RÉFÉRENCES	62

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

PLAN D'URBANISME DE MULGRAVE-ET-DERRY

5^{ème} version | août 2017

- | | |
|--------------|--|
| TABLEAU 1 : | Évolution démographique, de 1981 à 2016 |
| TABLEAU 2 : | Variations démographiques, de 1991 à 2011 |
| TABLEAU 3 : | Population permanente et saisonnière, en 2001 |
| TABLEAU 4 : | Évolution par groupes d'âge (%), de 1986 à 2006 |
| TABLEAU 5 : | Évolution du nombre et de la taille des ménages, de 1986 à 2006 |
| TABLEAU 6 : | Revenu médian des ménages, 1995-2005 |
| TABLEAU 7 : | Niveau de scolarité, en 2006 |
| TABLEAU 8 : | Taux de chômage et d'activité, en 1996 et 2006 |
| TABLEAU 9 : | Professions, en 2006 |
| TABLEAU 10 : | Périodes de construction des logements, jusqu'en 2006 |
| TABLEAU 11 : | État des logements, en 1996 et 2006 |
| TABLEAU 12 : | Productions agricoles, en 1998 |
| TABLEAU 13 : | Exploitations et exploitants agricoles, en 2006 |
| TABLEAU 14 : | Espèces floristiques |
| TABLEAU 15 : | Espèces floristiques des milieux humides |
| FIGURE 1 : | Connaissance des langues officielles, en 2006 |
| FIGURE 2 : | Pyramide des âges de la population de Mulgrave-et-Derry, en 2006 |
| FIGURE 3 : | Pyramide des âges de la population du Québec, en 2006 |
| FIGURE 4 : | Types de logements, en 2006 |
| FIGURE 5 : | Logements possédés et logements loués, en 2006 |
| FIGURE 6 : | Population saisonnière par municipalité, en 2001 |

INTRODUCTION : Un plan et des règlements

La qualité de vie des citoyens de Mulgrave-et-Derry exige une planification territoriale et environnementale bien adaptée aux nouvelles réalités du milieu.

Le présent plan d'urbanisme, destiné à remplacer celui précédemment conçu à la fin des années 80 et révisé en 2000, vise à répondre à cet objectif de valorisation du territoire et de bonification du milieu de vie exceptionnel qu'offre déjà Mulgrave-et-Derry.

Avant de présenter les éléments qui composent ce plan d'urbanisme, rappelons les obligations des municipalités en matière de planification et de réglementation d'urbanisme. En ce domaine, les municipalités disposent de deux pouvoirs principaux, distincts, mais complémentaires :

- 1) le pouvoir de planifier;
- 2) le pouvoir de réglementer.

Chacun de ces pouvoirs doit s'exprimer par le document d'urbanisme qui lui est spécifiquement assigné par la LAU.

Le **pouvoir de planifier** s'exerce essentiellement par l'élaboration et l'adoption d'un **plan d'urbanisme**, par lequel la municipalité expose ses stratégies de développement du territoire et la manière dont elle prévoit l'organiser physiquement et gérer son utilisation. À ce titre, le plan encadre la réglementation d'urbanisme en énonçant les objectifs qu'elle doit poursuivre. Le plan d'urbanisme explique donc les finalités à atteindre, alors que les règlements prescrivent les normes que les citoyens doivent respecter lorsqu'ils aménagent leur propriété. Par conséquent, il est impossible d'avoir une réglementation adéquate et bien fondée si, au préalable, les objectifs qui lui serviront d'assise ne sont pas clairement définis dans le plan d'urbanisme.

Afin de remplir son rôle adéquatement, le plan d'urbanisme mettra donc en lumière les problèmes, les tendances et les perspectives d'avenir. Il définira surtout les orientations d'aménagement à poursuivre, précisera les affectations du sol, les densités d'occupation et les réseaux de transport. Il déterminera aussi toute intervention concrète susceptible d'orienter l'évolution de l'occupation du sol conformément aux orientations d'aménagement retenues. À la différence d'un schéma d'aménagement et de développement d'une municipalité régionale de comté (MRC), qui doit se limiter aux questions d'intérêt régional, le plan d'urbanisme se concentre donc sur les problèmes locaux.

Quant au **pouvoir de réglementer**, il s'exerce par l'élaboration et l'adoption d'une série de règlements qui composent la **réglementation d'urbanisme**. Elle constitue l'instrument technique et légal par lequel la municipalité peut faire respecter, sous la forme de normes et de critères juridiquement opposables aux citoyens, les décisions stratégiques contenues dans le plan d'urbanisme.

En assurant le succès de la planification municipale, la réglementation d'urbanisme constitue un véritable contrat social qui équilibre les libertés individuelles des concitoyens, en matière d'utilisation du sol, de façon à améliorer la qualité du milieu bâti et le bénéfice que chaque citoyen peut en retirer.

Comme tout contrat, la réglementation d'urbanisme devrait toujours être suffisamment simple et claire pour être comprise facilement, rapidement et avec la même signification pour tous les intéressés, qu'ils soient élus, membres du comité consultatif, fonctionnaires ou citoyens. Ce n'est qu'à cette condition que les responsables municipaux seront en mesure d'optimiser leur efficacité, de prendre des décisions éclairées et d'établir des relations saines avec les citoyens.

Une révision obligatoire

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les municipalités locales doivent planifier et réglementer leur territoire de façon cohérente avec la planification régionale exprimée par le schéma d'aménagement et de développement de leur MRC. Par conséquent, lorsqu'un tel schéma de MRC est révisé, chacune des municipalités locales concernées doit ensuite réviser son propre plan d'urbanisme et les règlements afférents afin qu'ils soient conformes au nouveau schéma. En outre, cette révision des documents d'urbanisme est l'occasion idéale d'actualiser leur contenu en tenant compte de l'évolution territoriale récente et des nouveaux objectifs d'aménagement de la municipalité. La révision doit aussi améliorer significativement la clarté et la compréhension de la structure de la réglementation et des libellés de ses articles. En somme, l'objectif ultime de la révision des documents de planification est de maximiser la pertinence et l'efficacité de l'urbanisme municipal en considérant simultanément ses dimensions administratives, opérationnelles et politiques.

La révision des plans et de la réglementation d'urbanisme est un exercice qui peut être d'une envergure très variable, d'une municipalité à l'autre, selon l'état des documents en vigueur, l'évolution du territoire et les perspectives éventuelles de développement. Cette révision peut simplement consister à modifier légèrement les documents en vigueur ou, si nécessaire, à les remplacer complètement. Dans le cas de Mulgrave-et-Derry, conformément aux articles 110.3.1, 110.10.1 et 136.0.1 de la LAU, cette révision consiste en un remplacement complet des documents antérieurs. Ainsi, la municipalité s'implique activement dans l'amélioration du milieu de vie des citoyens.

Le présent plan d'urbanisme remplace donc celui qui était en vigueur à Mulgrave-et-Derry depuis 2000. Quant à la réglementation qui l'accompagne, elle fait l'objet d'un document distinct et remplace l'ancienne réglementation d'urbanisme qui était en vigueur depuis la même date. Ces nouveaux documents d'urbanisme sont conformes aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire de la MRC Papineau.

Le texte du présent plan d'urbanisme est divisé en trois parties :

La partie 1, intitulée « **Profil municipal** », décrit, analyse succinctement et dresse le bilan des principales caractéristiques de la municipalité.

La partie 2, intitulée « **Vision d'avenir et orientations d'aménagement** », expose la vision projetée de la municipalité, et ce, au travers d'une série de cibles et d'orientations d'aménagement, lesquelles englobent divers objectifs à poursuivre dans le but de mener à bien ce grand projet de territoire.

La partie 3, intitulée « **Cadre d'intervention** », présente les principes d'aménagement visant à encadrer les interventions sur le territoire. Ces principes touchent les affectations du sol, les densités d'occupation ainsi que les voies de circulation.

Rappelons que ce plan d'urbanisme est également accompagné d'un deuxième document, intitulé « **Réglementation d'urbanisme 2017** », comprenant les règlements qui assureront, sur le domaine privé, l'atteinte des objectifs et la réalisation des éléments du plan d'urbanisme qui reposent sur l'exercice du droit de propriété des citoyens.

PLAN D'URBANISME DE MULGRAVE-ET-DERRY

5^{ième} version | août 2017

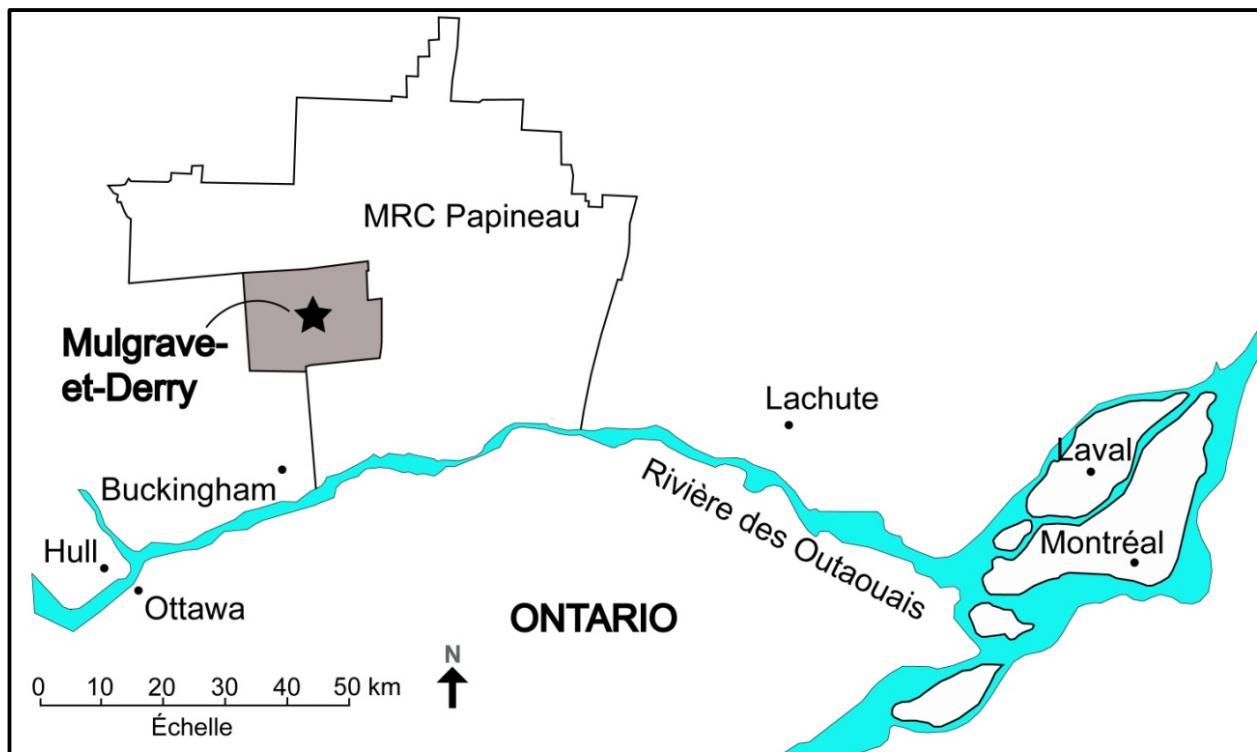
PARTIE 1 **PROFIL MUNICIPAL**

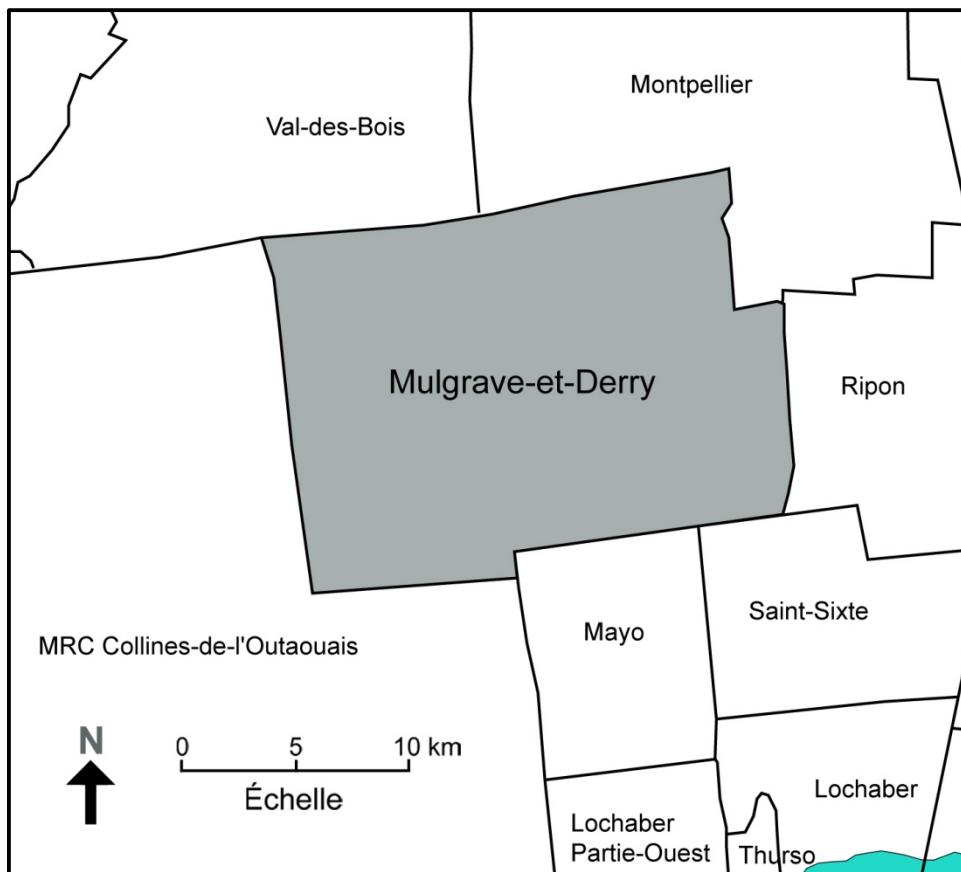
1.1 CONTEXTE

1.1.1 Localisation

La municipalité de Mulgrave-et-Derry se trouve dans la région administrative de l'Outaouais, dans l'ouest de la municipalité régionale de comté (MRC) Papineau, à 70 km de la capitale nationale, à 200 km de Montréal et à 120 km de Mont-Tremblant.

Le territoire municipal couvre une superficie de 297,74 km². Il est délimité au Nord par les municipalités de Montpellier et de Val-des-Bois, au Sud par les municipalités de Mayo et de Saint-Sixte, à l'Est par la municipalité de Ripon et à l'Ouest et au Sud-ouest par la MRC Les Collines-de-l'Outaouais.





Localisation de Mulgrave-et-Derry dans la MRC Papineau

1.1.2 Historique¹

Au milieu du 19^e siècle, les régions rurales traditionnelles de la vallée du Saint-Laurent sont surpeuplées. Les jeunes n'ont d'autres choix que de quitter la campagne pour trouver du travail en ville. Afin d'éviter cet exode massif, le gouvernement canadien concède plusieurs terres dans des régions plus éloignées. C'est dans ce contexte que naît Mulgrave-et-Derry. Mais les sols sont pauvres et les conditions de vie sont difficiles : les nouveaux colons doivent se faire bûcherons pour survivre. En 1851, attirées par l'immense potentiel des nombreuses forêts, plusieurs compagnies forestières sont déjà établies sur le territoire. Petit à petit, de plus en plus de personnes s'installent dans la région : en 1861, la population de Derry-Ouest s'élève à 212 habitants et celle de Derry-Est à 48 habitants.

Le 14 juillet 1865, le canton de Derry est officiellement constitué, tandis que le canton de

¹ BIECHLER BURICH, Alice. 3 septembre 2000. *Mulgrave-et-Derry, une célébration du millénaire*. Mantle & Overall Communications. 14 p.

Mulgrave (autrefois appelé Derry-Est) est incorporé le 15 septembre 1865. Le 1^{er} janvier 1870, les cantons de Mulgrave et de Derry sont réunis et constituent la municipalité des Cantons unis de Mulgrave-et-Derry², nommée ainsi en l'honneur de John Sheffield, duc de Buckingham et de Mulgrave, et de la ville irlandaise de Derry.

À cette époque, deux groupes se partagent le territoire, soit une colonie allemande de confession luthérienne et un groupe anglophone de confession baptiste. Les deux communautés partagent la même église jusqu'à ce que les luthériens construisent leur propre temple en 1877, où ils célébreront en langue allemande jusqu'en 1978. L'occupation du territoire sera toujours façonnée par la coexistence paisible de ces deux communautés fondatrices.

Le premier rôle d'évaluation foncière est établi en 1870 et un régime de « corvées légales » est mis en place en 1871, obligeant les colons à fournir des journées de travail à la municipalité, tout dépendamment de la superficie de leur terrain.

En 1898, on construit l'Hôtel de Ville et le premier bureau sanitaire est érigé en 1902. À la fin du 19^e siècle, il est encore difficile d'accéder à Mulgrave-et-Derry, tout comme il est difficile pour les résidents d'explorer le territoire. En effet, il faut passer les rivières à gué, traverser les montagnes et affronter de nombreux marécages. Ainsi, les fermiers du territoire, bien que relativement prospères, n'ont pas accès à de bons marchés.

Heureusement, le début du 20^e siècle fut plus encourageant pour Mulgrave-et-Derry : on y construit des maisons et des granges, la population augmente, les premières voitures parcourent les routes et la machinerie agricole se perfectionne. Cependant, certaines familles quittent le territoire pour l'Ouest ou pour l'Ontario, ce qui fit chuter la population de moitié.

En 1914, plusieurs jeunes de Mulgrave-et-Derry s'enrôlent pour combattre dans la Première Guerre mondiale. Les années de « crise » qui suivirent furent très ardues. L'agriculture de subsistance et la forêt parviennent difficilement à satisfaire les besoins les plus élémentaires.

En 1920, Mulgrave-et-Derry cède une partie de son territoire à la municipalité de Montpellier. Au fil des ans, les citoyens d'origine allemande prennent de plus en plus d'importance dans la composition démographique, pour atteindre 50 % de la population en 1931. Cette communauté intégrera graduellement la communauté anglophone. Au cours de cette même période, quelques améliorations sont également apportées au réseau routier, notamment par la construction de la « route de la rivière » et d'un nouveau pont près de la ferme Blanche.

La communauté participe activement à la Deuxième Guerre mondiale et l'armistice marque un tournant majeur pour Mulgrave-et-Derry. Au milieu du siècle, on entreprend de bonifier une fois

² MRC Papineau. « Portrait de la municipalité de Mulgrave-et-Derry ». *MRC Papineau*. En ligne. <<http://www.mrcpapineau.com/>>. Consulté en octobre 2010

de plus l'état des routes, jadis impraticables en hiver, permettant ainsi aux habitants d'aller travailler en ville. Les étudiants, qui dépassaient rarement la 7^e année, faute d'un service accessible, peuvent se rendre dans les écoles de Hull et de Buckingham et terminer leur secondaire. Ensuite, le téléphone et l'électricité deviennent disponibles sur pratiquement tout le territoire : « *Mulgrave-et-Derry a découvert le monde, et le monde allait découvrir Mulgrave-et-Derry.* »³

En 2000, on célèbre la première *Journée du patrimoine* du canton de Mulgrave-et-Derry. En 2003, le territoire change de statut pour devenir la municipalité de Mulgrave-et-Derry.

Aujourd'hui, les grandes propriétés agropastorales de Mulgrave-et-Derry s'inscrivent dans un paysage champêtre composé de vastes clairières vallonnées et enchaînées entre les collines, de forêts d'une grande beauté, de cours d'eau et de lacs qui ont échappé à la prolifération des activités de villégiature. Le territoire offre une qualité de vie unique et s'avère riche en paysages naturels exceptionnels, lesquels font évidemment la fierté des habitants.

Le patrimoine de Mulgrave-et-Derry ne repose pas nécessairement sur la présence d'un grand nombre d'artéfacts matériels, mais plutôt sur une composition morphologique particulièrement harmonieuse, où l'environnement bâti s'insère respectueusement dans l'environnement naturel. Principal témoignage de la culture et des traditions locales, cette harmonie entre l'occupation humaine du territoire et la fragilité du milieu naturel mérite sans aucun doute d'être protégée et valorisée.

³ BIECHLER BURICH, Alice. *op. cit.*

1.2 MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE

1.2.1 Population

Selon le recensement canadien de 2016, Mulgrave-et-Derry compte aujourd’hui 369 habitants.

Ces citoyens sont de fervents défenseurs de leur mode d’occupation territorial. Ils sont fiers de leur milieu de vie et de sa viabilité environnementale. Ils ont développé un très fort sentiment d’appartenance et une certaine méfiance à l’égard des grandes transformations paysagères prétendument « modernistes ».

Comme pour l’ensemble de la région, la communauté de Mulgrave-et-Derry est influencée à la fois par le rythme de vie des résidents permanents, mais aussi par le nombre croissant de villégiateurs qui y séjournent pendant la période estivale.

Malgré le fort potentiel naturel de la municipalité à l’égard de la villégiature, la préservation de la biodiversité est primordiale pour assurer la qualité de vie des citoyens.

Le territoire municipal est très vaste (297,74 km²) et il n’y a pas de noyau villageois circonscrit. Bien qu’elle figure parmi les plus grandes municipalités de la MRC Papineau (environ 10 % de la superficie), Mulgrave-et-Derry occupe néanmoins l’avant-dernier rang en ce qui a trait au nombre d’habitants.

Ainsi, la densité de population ne s’élève qu’à 0,01 personne à l’hectare, comparativement à une moyenne de 0,08 pour la MRC Papineau et à 0,06 pour le Québec en entier.

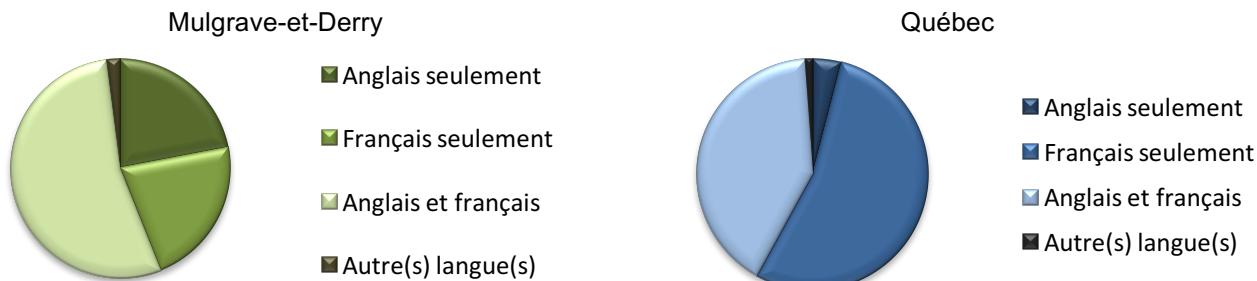
La langue

Mulgrave-et-Derry présente des caractéristiques linguistiques particulières.

En effet, en 2006, la proportion d’anglophones était beaucoup plus importante à Mulgrave-et-Derry que dans l’ensemble du Québec, comme l’illustre la figure 1. C’est le résultat de l’histoire de la municipalité et une caractéristique particulière de son patrimoine socioculturel.

Ainsi, 22% des habitants parlent uniquement l’anglais, comparativement à seulement 4% dans l’ensemble du Québec, tandis que seulement 22% des habitants de Mulgrave-et-Derry parlent uniquement le français, comparativement à 54% de la population québécoise.

FIGURE 1
Connaissance des langues officielles, en 2006



Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2006.

La croissance démographique

Par ses caractéristiques physiques et son milieu de vie, Mulgrave-et-Derry attire une population recherchant une qualité de vie singulière et un environnement naturel paisible.

Cependant, son caractère rural peut s'avérer un peu moins attractif pour les jeunes adultes à la recherche d'emplois et de services plus variés, typiques d'un mode de vie plus « urbain ».

Au cours des trois dernières décennies, la population permanente a connu, dans son ensemble, une évolution progressive. De 204 habitants en 1981, elle est passée à 369 personnes en 2016, ce qui représente une augmentation de 81% en 35 ans.

Toutefois, comme le montre le tableau 1, cette démographie dynamique a évolué en dents de scie.

Ainsi, la population a connu une légère augmentation jusqu'en 1996, pour connaître ensuite une baisse de 6 % jusqu'en 2001 et, finalement, afficher une impressionnante hausse de 65,5 % entre 2001 et 2006, pour ensuite rechuter de 36,7% jusqu'en 2011.

Un autre renversement de tendance s'est opéré très récemment, entre 2011 et 2016, avec une forte croissance de 50%.

Comme dans toutes les municipalités de villégiature de la MRC Papineau, ce renouveau démographique est en grande partie provoqué par les *baby-boomers*, qui décident de s'installer de façon permanente afin d'y vivre une retraite paisible. Il s'agit généralement d'anciens villégiateurs saisonniers qui transforment leur chalet en résidence permanente.

TABLEAU 1
Évolution démographique, de 1981 à 2016

	Population totale	Variation (en %)
1981	204	-
1986	225	10,3
1991	233	3,6
1996	250	7,3
2001	235	-6,0
2006	389	65,5
2011	246	-36,7
2016	369	50

Source des données : Statistique Canada. Recensements de 1981 à 2016

Toutefois, l'évolution démographique est très contrastée d'une municipalité à l'autre (tableau 2). De 1991 à 2011, ce sont les municipalités de villégiature lacustre, surtout celles situées au nord de la MRC, qui affichaient la plus forte croissance démographique, cette dernière ayant été stimulée par la conversion des chalets en résidences. Parmi ces municipalités, Mulgrave-et-Derry a présenté l'un des plus faibles taux de croissance enregistré jusqu'en 2011. Ainsi, la MRC affichait une augmentation de sa population de 15,4%, comparativement à 5,5% pour Mulgrave-et-Derry. Le revirement démographique observé à Mulgrave-et-Derry depuis 2011 lui a permis d'améliorer son positionnement.

TABLEAU 2
Variations démographiques, 1991 à 2011

	1991	1991-1996 (%)	1996	1996-2001 (%)	2001	2001-2006 (%)	2006	2006-2011 (%)	2011	1991-2011 (%)
Mulgrave-et-Derry	233	7,3	250	-6,0	235	65,5	389	-35,7	246	+5,5
Boileau	217	5,1	228	-3,5	220	126,8	499	-23,8	380	75,1
Montebello	1022	4,3	1066	-2,5	1039	-5,0	987	-0,9	978	-4,3
Plaisance	992	0,0	992	1,2	1101 *	-7,0	1024	7,7	1103	11,2
Lac-Simon	583	14,4	667	2,4	683	27,2	869	13,2	984	68,8
Montpellier	734	13,8	835	-12,1	734	31,6	966	2,1	986	34,3
MRC	19526	4,1	20308	0,3	20367	7,3	21863	3,1	22541	15,4

*Chiffre ajusté selon les changements de limites

Source des données : Statistique Canada. Recensements de 1991 à 2011

La population permanente et saisonnière

La villégiature occupe toujours une place très importante dans la démographie de la MRC Papineau. Les municipalités qui ont connu les plus forts taux de croissance sont souvent celles où les villégiateurs sont les plus nombreux. Le tableau 3 montre que Mulgrave-et-Derry accueille une importante population estivale.

TABLEAU 3
Population permanente et saisonnière, en 2001

Municipalités	Population permanente	Population saisonnière	Population totale équivalente*
Boileau	217	930	682
Mulgrave-et-Derry	258	900	708
Lac-Simon	732	3000	2232
Montebello	1124	50	1149
Papineauville	2327	550	2602
Plaisance	1014	10	1019
Thurso	2514	1	2515
MRC Papineau	21149	21438	31869

* La population totale équivalente tient compte du fait que les résidents saisonniers sont présents six mois par année.

Population totale équivalente = population permanente + 50 % de la population saisonnière

Source des données : Gazette officielle du Québec, 27 décembre 2000, 132e année, n° 52

La population par groupes d'âge

Le tableau 4 illustre l'évolution des groupes d'âge à Mulgrave-et-Derry, comparativement à la MRC Papineau et au Québec.

Entre 1986 et 2001, le groupe 15 à 19 ans a pratiquement diminué de moitié, mais cette proportion a presque doublé entre 2001 et 2006.

Pour ce qui est du groupe 45 à 54 ans, le ratio de ce dernier a fortement augmenté, passant de 14,9 % à 25,0 % en l'espace de 20 ans. D'ailleurs, la population de 45 ans et plus a connu la croissance la plus rapide pendant cette période : tandis qu'elle représentait 44,7 % de la population en 1986, elle en représentait un peu plus de 60% en 2006.

La proportion de personnes âgées de 75 ans et plus, qui a diminué en nombre entre 1991 et 2001, a néanmoins triplé entre 2001 et 2006, passant de 2,0 % à 6,6 % de la population totale.

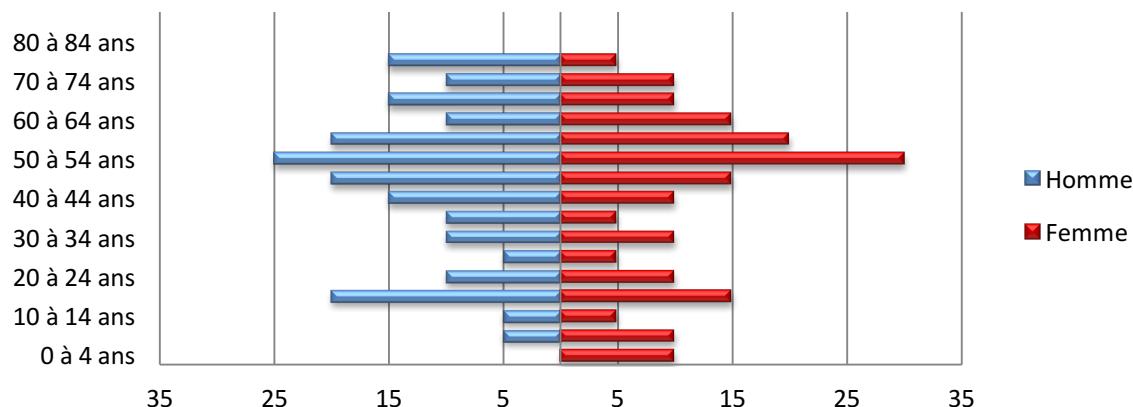
TABLEAU 4
Évolution par groupes d'âge (%), de 1986 à 2006

	1986	1991	1996	2001	2006	2006 Papineau	2006 Québec
0 à 14 ans	17,0	19,1	14,3	12,2	11,8	14,1	16,6
15 à 19 ans	8,5	6,4	4,1	4,1	7,9	6,1	6,3
20 à 24 ans	4,3	4,3	4,1	4,1	3,9	4,4	6,3
25 à 34 ans	14,9	12,8	10,2	6,1	6,6	8,5	12,7
35 à 44 ans	10,6	19,1	24,5	20,4	9,2	13,4	14,9
45 à 54 ans	14,9	12,8	12,2	22,4	25,0	17,7	16,3
55 à 64 ans	14,9	12,8	18,4	16,3	17,1	17,3	12,6
65 à 74 ans	8,5	4,3	10,2	12,2	11,8	10,9	7,7
75 et plus	6,4	8,5	2,0	2,0	6,6	7,6	6,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source des données : Statistique Canada. Recensements de 1986 à 2006.

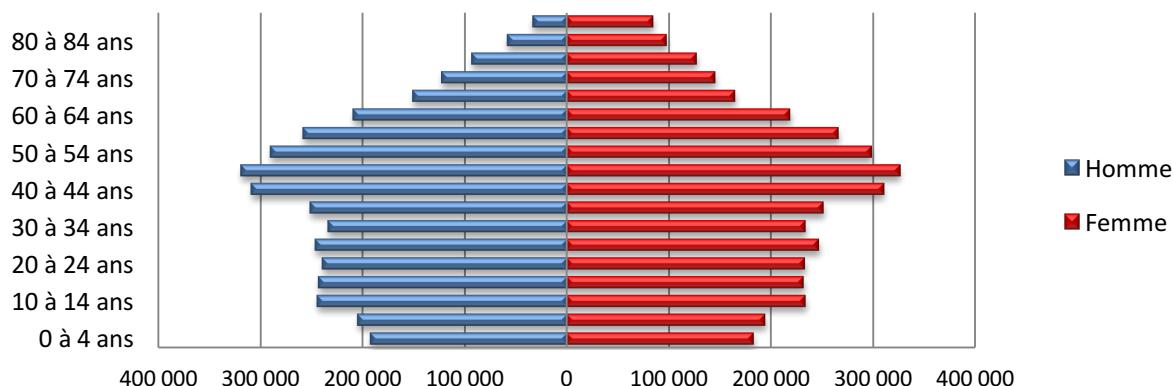
Les figures 2 et 3 présentent respectivement les pyramides des âges de Mulgrave-et-Derry et du Québec. On peut remarquer que la pyramide provinciale présente une forme régulière qui témoigne du vieillissement d'une importante proportion de la population. Cependant, la forme de la pyramide représentant Mulgrave-et-Derry est plus complexe. En effet, en 2006, la population de moins de 15 ans était peu nombreuse (11,8 %) comparativement au Québec (16,8%). Une faible représentation était également observable quant à la population âgée de 25 à 44 ans (15,8 %), pour ensuite laisser place à une grande proportion d'individus de 45 à 54 ans (25,0 %). En considérant la diminution des jeunes et la croissance du groupe 45 ans et plus depuis 20 ans, on constate que la population de Mulgrave-et-Derry semble vieillir beaucoup plus rapidement que celle du Québec.

FIGURE 2
Pyramide des âges de la population de Mulgrave-et-Derry, en 2006



Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2006.

FIGURE 3
Pyramide des âges de la population du Québec, en 2006



Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2006.

1.2.2 Ménages

Depuis 1986, on remarque une hausse constante du nombre de ménages formés de seulement une ou deux personnes (tableau 5). Les petits ménages sont maintenant les plus nombreux. 25,7 % des ménages sont composés d'une seule personne et 45,7 % sont composés de deux personnes. Une grande partie des ménages vivent donc en couple et n'ont pas d'enfant. Le nombre moyen de personnes par ménage à Mulgrave-et-Derry est de 2,2, ce qui est comparable aux proportions de la MRC et du reste du Québec (2,3).

TABLEAU 5
Évolution du nombre et de la taille des ménages, de 1986 à 2006

	1986	1991	1996	2001	2006	Proportions 2006 (%)		
						Mulgrave- et-Derry	Papineau	Québec
Total de ménages privés	80	85	95	105	175	100,0	100,0	100,0
1 personne	20	20	10	30	45	25,7	27,8	30,7
2 personnes	25	25	55	45	80	45,7	42,1	34,5
3 personnes	20	20	15	10	25	14,3	14,0	15,6
4 - 5 personnes	20	20	20	10	20	11,4	14,5	17,5
6 personnes et +	5	5	0	0	5	2,9	1,4	1,7
Moyenne pers./ménage	2,7	2,7	2,6	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3

Source des données : Statistique Canada. Recensements de 1986 à 2006

Le revenu des ménages

Comme en témoigne le tableau 6, les ménages de Mulgrave-et-Derry ont un revenu annuel médian légèrement inférieur à celui de l'ensemble des ménages québécois, tandis qu'il est supérieur d'environ 4 000 \$ au revenu médian des ménages de la MRC Papineau (2005). Les revenus les plus importants s'observent notamment chez les propriétaires riverains.

Le revenu médian des ménages de Mulgrave-et-Derry présente une hausse importante entre 1995 et 2005, passant de 30 891 \$ à 43 910 \$, ce qui représente une hausse de 42,1 %. Il s'agit d'une hausse plus importante que celle observée dans la MRC Papineau (+39,2 %) et dans l'ensemble du Québec (+32,8 %).

TABLEAU 6
Revenu médian des ménages, en 1995 et 2005

	Mulgrave-et-Derry	Papineau	Québec
1995	30 891 \$	28 552 \$	34 951 \$
2005	43 910 \$	39 742 \$	46 419 \$

Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2006.

1.2.3 Scolarité et emploi

Les études

On observe que la proportion de personnes n'ayant pas obtenu de diplôme d'études secondaires est comparable à Mulgrave-et-Derry (29,9 %), dans la MRC (36 %) et dans l'ensemble du Québec (25,0 %). Les proportions de personnes ayant obtenu un diplôme d'études secondaires ou une certification de métier sont également comparables. Par contre, Mulgrave-et-Derry se distingue par une plus forte proportion de diplômés collégiaux (22,4 %), comparativement à la MRC (13,3 %) et au Québec (16 %). En revanche, la proportion de diplômés universitaires n'est que de 6% à Mulgrave-et-Derry, ce qui est comparable à la MRC, mais près de trois fois inférieure à la moyenne québécoise (16,5 %).

Les domaines d'étude les plus prisés des résidents de Mulgrave-et-Derry sont ceux du commerce, de la gestion et de l'administration publique (13,2 %); de la santé, des parcs, de la récréation et du conditionnement physique (10,3 %); ainsi que des services personnels, de la protection et du transport (10,3 %).

Le tableau 7 permet de comparer la scolarité de la population de Mulgrave-et-Derry à celle de la MRC Papineau et de l'ensemble du Québec.

TABLEAU 7
Niveau de scolarité, en 2006

Plus haut certificat, diplôme ou grade	Mulgrave-et-Derry		MRC Papineau		Québec	
	Total	%	Total	%	Total	%
Aucun certificat, diplôme ou grade	100	29,9	6650	36,0	1547875	25,0
Diplôme d'études secondaires ou équivalence	80	23,9	4175	22,6	1377585	22,3
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	60	17,9	3285	17,8	945965	15,3
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	75	22,4	2445	13,3	992365	16,0
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	10	3,0	620	3,4	301140	4,9
Certificat, diplôme ou grade universitaire	20	6,0	1270	6,9	1019550	16,5
Population totale de 15 ans et +	335	100,0	18450	100,0	6184490	100,0

Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2006.

L'activité et le travail

Le portrait de la population économiquement active de Mulgrave-et-Derry est différent de celui du Québec. En effet, 50,7 % de la population est active en 2006, soit une proportion de près de 15 points sous la moyenne québécoise (64,9 %). Entre 1996 et 2006, le taux d'activité a connu une baisse notable de 9 points de pourcentage, contrairement au bilan positif du reste de la MRC et de l'ensemble du Québec. Les faibles taux d'activité de Mulgrave-et-Derry s'expliquent par la forte proportion de retraités sur le territoire municipal.

En 2006, le taux de chômage était de 8,8 % à Mulgrave-et-Derry, soit 1,8 point plus élevé que dans l'ensemble du Québec (7 %). Les jeunes de 15 à 24 ans à Mulgrave-et-Derry sont fortement touchés par le chômage, avec un taux de 33 % en 2001. De plus, entre 1996 et 2006, la proportion de chômeurs a augmenté de 0,8 %, contrairement à la MRC Papineau et à la province de Québec, où elle a connu une baisse d'environ 5 points.

Le tableau 8 présente le taux de chômage et le taux d'activité de la municipalité, de la MRC et de la province.

TABLEAU 8
Taux de chômage et d'activité, en 1996 et 2006

	Taux de chômage (%)		Taux d'activité (%)	
	1996	2006	1996	2006
Mulgrave-et-Derry	8,0	8,8	59,5	50,7
MRC Papineau	14,0	8,9	53,3	56,0
Québec	11,8	7,0	62,3	64,9

Source des données : Statistique Canada. Recensements de 1996 et 2006.

Comme le démontre le tableau 9, les professions les plus populaires sont dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration (28,6 %) ainsi que dans le domaine de la gestion (20,0 %). En raison de sa situation géographique et de la vocation touristique moins développée que dans reste de la région, l'éventail des emplois de Mulgrave-et-Derry est plus restreint que dans le reste de l'Outaouais.

L'importance des emplois agricoles et forestiers a largement reculé depuis 1986, tout comme l'emploi dans la transformation.

TABLEAU 9
Professions, en 2006

	Total	Mulgrave-et-Derry	MRC Papineau	Québec
		%	%	%
Gestion	35	20,0	8,9	9,0
Affaires, finance et administration	50	28,6	16,1	18,2
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	0	0,0	4,6	6,5
Secteur de la santé	20	11,4	4,2	6,0
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	10	5,7	6,4	9,1
Arts, culture, sports et loisirs	0	0,0	1,8	3,2
Ventes et services	20	11,4	27,3	23,9
Métiers, transport et machinerie et professions apparentées	20	11,4	17,6	14,8
Professions propres au secteur primaire	20	11,4	6,2	2,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	0	0,0	7,0	6,7
Population active expérimentée totale de 15 ans et plus	175	100,0	100,0	100,0

Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2006.

1.2.4 Indices de vitalité socioéconomique

Les cinq indices suivants permettent de tirer des conclusions générales sur la santé socioéconomique de Mulgrave-et-Derry. On y constate qu'il s'agit d'un milieu relativement défavorisé sur le plan matériel, mais plutôt favorisé sur le plan social. La richesse sociologique secourant la défavorisation matérielle, le développement socioéconomique de la communauté est beaucoup plus dynamique que la moyenne, tant à l'échelle de la MRC Papineau que du Québec tout entier.

1.2.4.1 Indice de défavorisation matérielle

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'*Institut national de santé publique de Québec* (INSPQ) ont développé un indice de défavorisation matérielle⁴, composé des trois indicateurs suivants : 1) la proportion de personnes n'ayant pas de certificat d'études secondaires; 2) le rapport emploi/population, et 3) le revenu moyen.

En 2006, l'indice de défavorisation matérielle de Mulgrave-et-Derry était considéré comme très élevé (0,048).

1.2.4.2 Indice de défavorisation sociale

Le MSSS et l'INSPQ ont également développé un indice de défavorisation sociale⁵. Cet indice est composé des trois indicateurs suivants : 1) la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; 2) la proportion de familles monoparentales, et 3) la proportion de personnes vivant seules.

En 2006, l'indice de défavorisation sociale de Mulgrave-et-Derry était considéré comme très faible (-0,053). La situation est demeurée stable depuis 1996.

1.2.4.3 Indice du seuil de faible revenu

Il est aussi possible d'évaluer la défavorisation de Mulgrave-et-Derry grâce à l'indice du seuil de faible revenu (SFR), créé par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS)⁶.

⁴ Ministère de la Santé et Services sociaux. 2010. *Atlas de la Santé et des Services sociaux du Québec : Variations locales de l'indice de défavorisation*. En ligne. <<http://www.msss.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011.

⁵ Ministère de la Santé et Services sociaux. 2010. *Atlas de la Santé et des Services sociaux du Québec : Variations locales de l'indice de défavorisation*. En ligne. <<http://www.msss.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011

⁶ Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport. 2010. *Atlas de la défavorisation*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011

Le SFR mesure la proportion de familles qui ont des enfants de moins de 18 ans et qui vivent autour du seuil de faible revenu ou sous ce seuil. Ces familles doivent consacrer une part de leur revenu qui excède de plus de 20 % la moyenne générale en frais de nourriture, de logement et d'habillement.

Le classement d'un milieu donné s'inscrit sur une échelle de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé. En 2010, Mulgrave-et-Derry affichait un indice du seuil de faible revenu de rang 5, donc « moyennement défavorisé ».

1.2.4.4 Indice du milieu socioéconomique

Le MELS a également créé un autre indice de défavorisation, soit l'indice du milieu socioéconomique (IMSE)⁷.

Ce deuxième indice (IMSE) se compose de deux indicateurs : 1) la proportion de mères sous-scolarisées (2/3 de l'indice); et 2) la proportion de parents considérés comme inactifs sur le marché du travail (1/3 de l'indice).

En 2010, Mulgrave-et-Derry affichait un indice du milieu socioéconomique de 8^e rang sur l'échelle de 1 à 10, ce qui correspond à « assez défavorisé ».

1.2.4.5 Indice de développement socioéconomique

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a développé un indice de développement socioéconomique⁸. Cet indice permet de déterminer les municipalités dévitalisées pour lesquelles un soutien financier plus important devrait être accordé.

L'indice de développement socioéconomique est établi à partir des sept indicateurs suivants :

1. le taux d'évolution de la population de 2001 à 2006;
2. le taux de chômage;
3. le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus;
4. le pourcentage du revenu provenant de transfert gouvernemental;
5. la proportion de la population des ménages à faible revenu;
6. le revenu moyen des ménages;
7. le pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire.

⁷ Ibid.

⁸ Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire. 2010. *Indice de développement*. En ligne. <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011

L'indice est déterminé en calculant l'écart qui sépare les indicateurs d'un milieu donné par rapport à la moyenne québécoise. L'indice moyen pour le Québec étant établi à 0, on considère qu'une municipalité dont l'indice se rapproche de 0 se trouve donc dans une situation socioéconomique semblable à la moyenne. Une municipalité est dévitalisée lorsque son indice de développement est inférieur à -5.

L'indice de développement de Mulgrave-et-Derry se situait à 7,49 en 2006, tandis qu'il se situait à 3,16 en 1996. La situation socioéconomique s'est donc grandement améliorée en 10 ans et Mulgrave-et-Derry présente d'ailleurs le deuxième indice le plus élevé de la MRC Papineau en 2006.

1.3 MILIEU BÂTI

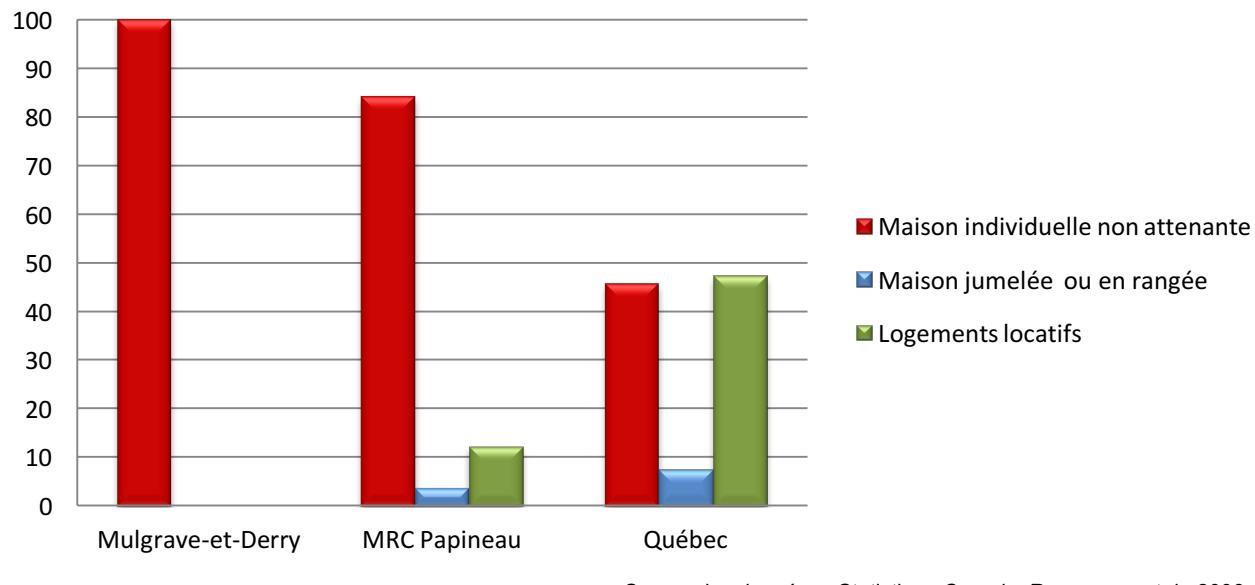
1.3.1 Habitations

Mulgrave-et-Derry ne comprend pas de noyau villageois. Les habitations sont pour la plupart concentrées le long des routes d'accès de la municipalité, soit la route 315, le chemin Smallian ou encore le chemin Inlet. Dans le passé, ces routes constituaient les voies de pénétration assurant le ravitaillement de l'industrie forestière.

La typologie

La figure 4 présente la typologie des logements en 2006. Le parc de logements de ce milieu rural est uniquement composé de maisons individuelles desservies par des installations septiques et des puits individuels. Il n'existe aucun logement locatif, ni maison jumelée ou en rangée.

FIGURE 4
Types de logements, en 2006



Les périodes de construction

Près de 10 % des constructions du territoire ont été érigées avant 1946, comme le montre le tableau 10. Depuis lors, les périodes les plus intensives de construction sont les années 60 (20%) et la période actuelle. Ainsi, 22,6% des maisons ont été construites entre 2001 et 2006.

De nombreux terrains sont encore disponibles sur le territoire pour accueillir les citadins à la recherche d'un milieu champêtre de la plus grande authenticité. Les projets de lotissement et de construction devraient se multiplier au cours des prochaines années.

Considérant l'importance et la fragilité des caractéristiques naturelles et de l'écosystème de Mulgrave-et-Derry, les constructions doivent être minutieusement encadrées et la préservation de l'environnement doit être une condition essentielle à tout développement immobilier, peu importe sa taille. Des lots surdimensionnés et la conservation d'une forte proportion d'espaces naturels sont à privilégier.

TABLEAU 10
Périodes de construction des habitations, jusqu'en 2006

Années	Nombre d'unités	%
Avant 1946	15	8,6
1946 à 1960	20	11,4
1961 à 1970	35	20,0
1971 à 1980	15	8,6
1981 à 1985	15	8,6
1986 à 1990	10	5,7
1991 à 1995	10	5,7
1996 à 2000	15	8,6
2001 à 2006	40	22,9
Total	175	100,0

Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2006.

L'état des bâtiments

La plupart des logements de Mulgrave-et-Derry sont en bon état et ne nécessitent que peu de réparations. La majorité des habitations ne requiert que des entretiens réguliers, tandis que seulement 8,8 % nécessitent des réparations majeures.

La conversion des résidences secondaires en résidences principales encourage les habitants à entretenir et à rénover leurs maisons. D'ailleurs, la situation s'améliore constamment.

Rappelons toutefois que les statistiques sur l'état des logements doivent être interprétées avec prudence, car elles découlent de l'évaluation subjective des propriétaires. Or, ces derniers estiment souvent la nécessité des réparations en fonction de l'évolution de leurs propres besoins. L'état réel des résidences est souvent déprécié par les statistiques.

TABLEAU 11
État des logements, 1996 et 2006

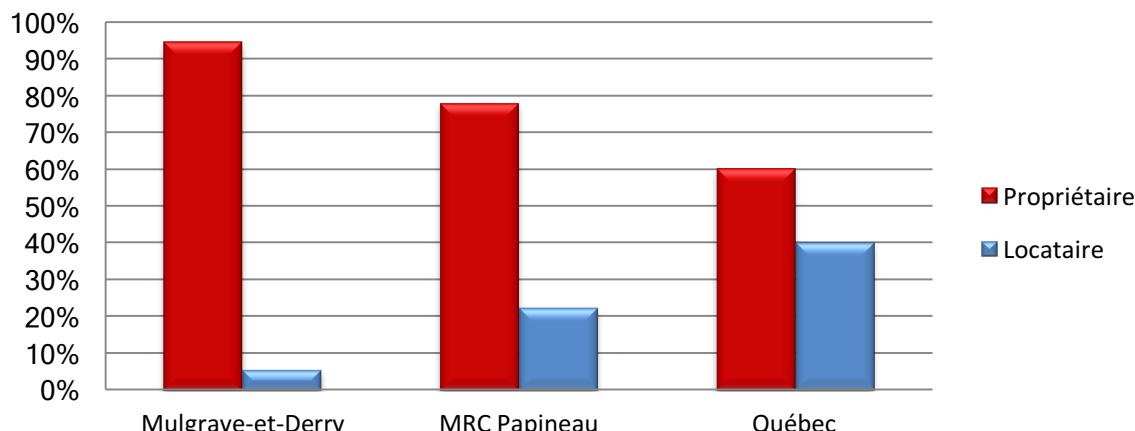
	1996		2006	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Entretien régulier seulement	50	52,6	105	61,8
Réparations mineures	35	36,8	50	29,4
Réparations majeures	10	10,5	15	8,8
Nombre total	95	100,0	170	100,0

Source des données : Statistique Canada. Recensement de 1996 et 2006.

La tenure

Comme le démontre la figure 5, plus de neuf habitants sur dix sont propriétaires de leur logement (94,4 %). Il s'agit d'une plus grande proportion de propriétaires que dans la MRC Papineau (77,8 %) et l'écart est encore plus grand avec l'ensemble du Québec (60,1 %). Bien entendu, cette situation est directement reliée à la typologie du parc de logements, composé essentiellement d'habitations unifamiliales isolées.

FIGURE 5
Logements possédés et logements loués, en 2006



Source des données : Statistique Canada. Recensement de 2006.

La valeur

En 2006, la valeur moyenne des logements de Mulgrave-et-Derry s'élèvait à 235 211 \$, ce qui était de beaucoup supérieur à la moyenne du Québec (182 399 \$) et de la MRC (131 172 \$). Cette forte moyenne est principalement attribuable aux domaines de villégiature qui bordent les lacs. En 1996, la valeur moyenne était de 96 536 \$. L'augmentation de la valeur des résidences de Mulgrave-et-Derry pourrait possiblement continuer de croître grâce à la facilité d'accès qu'offre maintenant l'autoroute 50.

1.3.2 Commerces et services

Les résidents et les villégiateurs de Mulgrave-et-Derry s'approvisionnent essentiellement dans la ville de Buckingham, qui offre tous les commerces et services courants.

Néanmoins, quelques commerces reliés au domaine forestier et à la construction (transport, excavation, etc.) sont dispersés sur l'ensemble du territoire de Mulgrave-et-Derry.

1.3.3 Industries

La forêt occupe 72 % du territoire de la MRC Papineau et 90 % du territoire de Mulgrave-et-Derry, ce qui lui vaut l'appellation de « pays de l'Or vert ». Ses deux principales vocations sont la production forestière, qui est actuellement en difficulté, ainsi que l'écotourisme, qui connaît un essor considérable.

La forêt de Mulgrave-et-Derry approvisionne l'industrie des pâtes et papiers ainsi que quelques scieries situées sur le territoire municipal.

1.3.4 Agriculture

À l'échelle de la MRC Papineau, l'agriculture est au cœur de la vie des gens depuis le début de la colonisation, au 19^e siècle. Aujourd'hui, l'activité agricole détient toujours une place importante, bien que le nombre de fermes ait diminué de 40 % depuis 1971, s'accompagnant aussi de la multiplication des terres en friche. Heureusement, on remarque l'essor de petites fermes spécialisées dans des produits de niche. Malgré ces nouvelles tendances, le taux d'occupation de l'espace agricole diminue d'année en année.

Les zones agricoles protégées de Mulgrave-et-Derry sont classées en affectation « Agricole dynamique », qui se définit par un potentiel favorable à la pratique de l'agriculture. La carte 10 de l'annexe 1 localise cette affectation du sol. On la retrouve notamment le long du chemin de la rivière La Blanche et dans les secteurs des lacs aux Brochets et Cole. Les principaux rangs agricoles se situent sur les chemins Derry et de la Rivière-Blanche. Ils sont principalement occupés par des producteurs de bovins.

1.3.5 Hébergement et restauration

À l'échelle de la MRC Papineau, l'offre régionale en hébergement et en restauration est variée, mais elle demeure insuffisante pour stimuler et prolonger la fréquentation touristique. Les sites

d'hébergement sont saturés en période estivale, tandis qu'ils sont désertés le reste du temps.

Pour sa part, la municipalité de Mulgrave-et-Derry dispose de quelques chalets à louer, mais il n'y a pas d'autre offre en hébergement, ni en restauration. Encore là, l'offre se concentre plutôt dans la ville de Buckingham.

1.3.6 Villégiature

La villégiature est importante pour Mulgrave-et-Derry. En 2006, 60 % des 448 habitations de la municipalité étaient des résidences saisonnières. Les résidences permanentes ne représentaient que 175 unités.

Le potentiel fiscal de la municipalité est fortement lié à la villégiature. À l'échelle régionale, la hausse des valeurs foncières est stimulée par la demande provenant des « *boomers* », confrontés à la raréfaction des espaces constructibles.

Dans un tel contexte régional, le territoire de Mulgrave-et-Derry est particulièrement attractif, car il dispose encore de plusieurs terrains riverains. Parmi les principaux lacs de villégiature, mentionnons les lacs La Blanche, du Goéland, Lady, Britannique, Saint-Sixte, du Faucon et en Cœur.

À l'annexe 1 du présent document, la carte 1, intitulée « La population saisonnière dans la MRC Papineau », l'expansion de la villégiature s'est surtout produite dans les municipalités du nord de la MRC. Considérant le déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande et l'inflation des prix qui en découle, on peut prévoir que les municipalités de Mulgrave-et-Derry, Mayo et Boileau continueront à être de plus en plus convoitées.

1.3.7 Patrimoine bâti

Le patrimoine immobilier de Mulgrave-et-Derry est relativement varié; il inclut notamment des bâtiments résidentiels, certains bâtiments, monuments et ensembles à caractère religieux, ainsi que certains bâtiments utilitaires à vocation agricole ou forestière. Parmi ceux-ci, mentionnons tout particulièrement l'ancien moulin à scie, qui représente un élément important de l'histoire de la municipalité et qui est encore fonctionnel de nos jours.

La municipalité est très heureuse du soin que les propriétaires de ces bâtiments leur ont accordé. Dans un souci de préservation de la mémoire des lieux et des éléments structuraux qui permettent encore aujourd'hui un rappel aux activités ancestrales et fondamentales des habitants d'autrefois, il est souhaitable que les propriétaires continuent leurs efforts pour « immortaliser » ces jalons historiques de la culture locale.

Les bâtiments résidentiels



Source : CREO/MGCC

Résidence

6638, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : maison coloniale

Date de construction : 1860

État d'authenticité : excellent *



Source : CREO/MGCC

Résidence

7074, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : vernaculaire américain

Date de construction : 1900

État d'authenticité : bon *



Source : CREO/MGCC

Résidence

7298, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : vernaculaire américain

Date de construction : 1900

État d'authenticité : passable *



Source : CREO/MGCC

Résidence

7517, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : vernaculaire américain

Date de construction : 1916

État d'authenticité : excellent *



Source : CREO/MGCC

Résidence

8130, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : vernaculaire américain

Date de construction : 1920

État d'authenticité : bon *

* Évaluation de l'état d'authenticité effectuée et jugée par la firme Bergeron Gagnon Inc., consultants en patrimoine culturel et muséologie

Les bâtiments, monuments et ensembles à caractère religieux



Église Our-lady-of-Light
route 315, Mulgrave-et-Derry

Date de construction : 1896



Cimetière Our-lady-of-Light
route 315, Mulgrave-et-Derry

Date de construction : inconnue



Calvaire
route 315, Mulgrave-et-Derry

Date de construction : inconnue



Église St-Matthew-Evangelical
chemin Inlet, Mulgrave-et-Derry

Date de construction : 1913



Cimetière St-Matthew-Evangelical
chemin Inlet, Mulgrave-et-Derry

Date de construction : inconnue

Les bâtiments à vocation agricole

Source : CREO/MCCC

Grange-étable

6638, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : aucun

Date de construction : 1915

État d'authenticité : bon *



Source : CREO/MCCC

Grange-étable

7298, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : aucun

Date de construction : 1900

État d'authenticité : bon *



Source : CREO/MCCC

Grange-étable

7517, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : aucun

Date de construction : 1916

État d'authenticité : excellent *



Source : CREO/MCCC

Grange-étable

7517, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : aucun

Date de construction : 1900

État d'authenticité : excellent *



Source : CREO/MCCC

Grange-étable

8130, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : aucun

Date de construction : 1930

État d'authenticité : bon *

*Remise*

7517, route 315, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : aucun

Date de construction : 1916

État d'authenticité : bon *

Les bâtiments à vocation forestière*Ancienne scierie (moulin de Jarnac)*

chemin du Lac-en-Cœur, Mulgrave-et-Derry

Style architectural : aucun

Date de construction : 1900

État d'authenticité : excellent *

Au chapitre du patrimoine religieux, notons que l'église *Our Lady of Light*, érigée en 1896, a récemment fait l'objet d'importants travaux de restauration et de conservation. Il en va de même pour le presbytère *St. Matthews Evangelical*, un superbe bâtiment de confession luthérienne qui fut remis en état grâce aux efforts soutenus de la Société historique de Mulgrave-et-Derry.

**Presbytère St. Matthews, en 2003**

Photo : Conseil du patrimoine religieux du Québec

Finalement, à mi-chemin entre le patrimoine naturel et le patrimoine bâti, on retrouve également l'ancienne mine Back (aussi appelée mine Wallingford-Back), située à proximité des lacs Smith et Brûlé.

Découverte en 1924 en raison des gisements de feldspath qu'on y trouve (un minerai industriel plutôt abondant dans la région outaouaise), la mine fut principalement exploitée pendant la première moitié du siècle.⁹ Entre 1924 et 1969, des tonnages considérables de feldspath et de quartz en furent extraits. Toutefois, les activités d'exploitation semblent avoir pris fin au tournant des années 1970.

Aujourd'hui, bien que la mine soit définitivement fermée et en grande partie immergée, elle suscite tout de même la curiosité, l'attention et l'émerveillement de plusieurs visiteurs, randonneurs, photographes et plongeurs, autant amateurs qu'expérimentés, grâce à ses travers-bancs aux décors surréalistes et ses complexes galeries inondées.

⁹ Ministère des Ressources naturelles. 2003. « Gisement non-métallique - Mine Back ». *Géologie Québec*. En ligne. <<http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca>>

1.4 ÉQUIPEMENTS

1.4.1 Éducation et santé

D'une part, les équipements éducatifs de la région sont insuffisants, notamment pour la formation professionnelle. Une commission scolaire francophone (*Cœur-des-Vallées*) et une anglophone (*Western Québec*) desservent tout le territoire de la MRC Papineau, qui comprend une quinzaine d'écoles primaires et secondaires. Malheureusement, leur nombre diminue d'année en année. Il n'existe aucune école dans la municipalité de Mulgrave-et-Derry et les établissements les plus près sont situés à Buckingham; les jeunes doivent souvent parcourir des distances considérables pour se rendre à l'école. Bien que la formation postsecondaire soit relativement éloignée, on prévoit toutefois la construction prochaine de *l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée* (ISFORT), un pavillon de l'*Université du Québec en Outaouais* qui sera implanté à Ripon.

Les équipements et les services de santé se font également rares et insuffisants. Les quelques médecins du territoire et le CHSLD-CLSC de Saint-André-Avellin (à 40 km de Mulgrave-et-Derry) offrent un service discontinu. Heureusement, l'hôpital de Buckingham est à proximité pour les personnes nécessitant des soins d'urgence.

1.4.2 Récrétourisme

Mulgrave-et-Derry jouit d'une situation géographique avantageuse sur le plan récrétouristique, attirant de plus en plus de citadins à la recherche d'activités de plein air. D'ailleurs, grâce à ses vastes forêts, Mulgrave-et-Derry offre une multitude d'activités extérieures comme la chasse, la pêche, le camping sauvage, la randonnée pédestre et équestre, le vélo de montagne et le canotage. La municipalité dispose aussi d'une patinoire extérieure en hiver. Le milieu forestier peut supporter plusieurs activités de découverte du patrimoine naturel de Mulgrave-et-Derry.

On retrouve aussi plusieurs sentiers de véhicule tout-terrain (VTT) et de motoneige qui desservent bien le territoire municipal. Ils forment d'ailleurs un réseau assez fluide sur l'ensemble de la MRC Papineau, bien que les liaisons entre l'ouest et l'est de la MRC soient compliquées par plusieurs interruptions de sentiers aux abords de la réserve Papineau-Labelle.

Présentée à l'annexe 1, la carte 2 (« Les sentiers et les équipements récrétouristiques ») localise les composantes récrétouristiques du territoire municipal.

1.5 INFRASTRUCTURES

1.5.1 Réseau routier

La carte 3 (annexe 1), intitulée « Les infrastructures routières », présente le réseau de transport routier de Mulgrave-et-Derry.

La principale route de Mulgrave-et-Derry est évidemment la route 315, qui traverse entièrement la municipalité et la relie au reste de la MRC, via Mayo, Buckingham et Ripon.

Mais la route qui exercera le plus d'impact sur le développement de la municipalité est sans doute la nouvelle autoroute 50. Comme le montre la carte 11 (annexe 1), l'autoroute 50 ne traverse pas le territoire de Mulgrave-et-Derry. Mais elle transformera radicalement le portrait de la région, en la rapprochant des agglomérations urbaines de Gatineau, d'Ottawa et de Montréal. L'autoroute stimulera ainsi l'achalandage du territoire de Mulgrave-et-Derry. Il sera donc primordial de bien encadrer le développement immobilier qui pourrait détériorer l'environnement naturel.

1.5.2 Énergie et communication

Deux tours de télécommunication haute vitesse ont récemment été installées dans la municipalité: en 2010 dans le secteur Derry, près du chemin de la Mine, ainsi qu'en 2011 dans le secteur Mulgrave. Cette dernière assure notamment un meilleur service radio pour les urgences. Une antenne sera aussi installée pour offrir un service Internet haute vitesse. Cet avancement technologique contribuera au développement de la communauté.

Le territoire municipal comprend également 4 barrages, dont le barrage La Blanche qui, selon le *Centre d'expertise hydrique du Québec*, pourrait avoir des conséquences importantes en cas de rupture.

Le territoire est aussi traversé par un circuit hydroélectrique de 315 kV de tension. De plus, certains secteurs présentent aussi un potentiel éolien intéressant.

À l'annexe 1, la carte 4, intitulée « Les infrastructures et potentiels énergétiques », présente le réseau d'infrastructures.

1.5.3 Gestion des matières résiduelles

Comme toutes les municipalités de la MRC, Mulgrave-et-Derry dispose de ses matières résiduelles au site d'enfouissement de Lachute, géré par la firme *Gestion environnementale*

PLAN D'URBANISME DE MULGRAVE-ET-DERRY

5^{ème} version | août 2017

Nord-Sud (GENS). En 2010, la MRC s'est retirée du comité gatinois *Solution régionale Outaouais* pour renouveler l'entente avec GENS jusqu'au 31 décembre 2026.

Au cours des dernières années, certains projets de sites d'enfouissement privés ont vu le jour sur le territoire de la MRC. Heureusement, les municipalités s'y opposèrent massivement.

La municipalité a élaboré un programme de suivi de la vidange de fosses septiques, assurant qu'une vidange est effectuée tous les deux ans pour les résidences permanentes, et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.

Notons que l'élimination des déchets solides et les lieux d'élimination des boues septiques sont prohibés par la réglementation de Mulgrave-et-Derry. Les autres usages liés à l'élimination des déchets seront réglementés afin de mieux protéger les territoires d'intérêt visuel reconnus régionalement.

1.6 ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE

La municipalité de Mulgrave-et-Derry est très boisée et parsemée de cours d'eau. Elle a le privilège d'être située dans un environnement biophysique exceptionnel, qui n'a jamais été gravement altéré par l'homme. Ce milieu naturel constitue à la fois un potentiel et une contrainte pour la municipalité, qui doit assurer son développement tout en préservant l'intégrité de l'environnement.

1.6.1 Paysage

Le territoire de la Mulgrave-et-Derry se caractérise par un paysage relativement accidenté créant plusieurs points de vue exceptionnels. La grande valeur esthétique des paysages forestiers et agricoles, les nombreux plans d'eau, le relief vallonné et l'authenticité champêtre des lieux composent un magnifique capital paysager qui stimule la villégiature et le récrétourisme.

Parcourir la municipalité constitue en soi une activité d'exploration qui permet à l'excursionniste de découvrir des paysages exceptionnels, notamment par la route 315 ou aux abords des lacs La Blanche et en Cœur, qui présentent de nombreuses percées visuelles intéressantes sur les paysages sensibles. La municipalité présente certains des plus beaux paysages champêtres de l'Outaouais. Ces paysages impressionnent par leur variété, leur authenticité et la paix qu'ils inspirent. Peu d'endroits au Québec peuvent bénéficier d'un tel capital paysager.

Le développement rapide de la villégiature rend nécessaire un meilleur encadrement des nouvelles constructions, non seulement afin de prévenir la dégradation des milieux naturels, mais aussi dans le but et préserver le caractère champêtre du milieu bâti existant.

1.6.2 La forêt et la faune

La forêt occupe plus de 90 % de la superficie du territoire municipal. Elle est omniprésente dans les domaines économique, récréatif, patrimonial ou naturel. Les forêts du domaine public forment 67 % du couvert forestier total. Cette imposante forêt contribue à maintenir une qualité de l'air qui est exemplaire dans Papineau, puisqu'elle contient cinq fois moins de particules en suspension que la moyenne canadienne.¹⁰

La municipalité est partagée entre les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul, tel qu'illustré par la carte 5 « Les domaines bioclimatiques » (annexe 1). Le couvert forestier se compose comme suit : les peuplements de feuillus occupent 55 % du

¹⁰ DUVAL et al. 2006. *État des lieux de la MRC Papineau*, Université du Québec en Outaouais. En ligne. <<http://www.uqac.ca/>>. p.43. Consulté le 9 mai 2011.

couvert forestier total (174 km²), les peuplements mélangés occupent 26 % (83 km²) et finalement les peuplements résineux occupent 3 % (9 km²) du territoire. L'érablière à feuillus tolérants est le principal peuplement du territoire forestier, avec une superficie de 138 km². Les peuplements mélangés sont caractérisés par une combinaison variée d'essences feuillues et résineuses. Les principaux peuplements résineux sur le territoire de la municipalité sont composés de sapin baumier et de pruche du Canada. Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), ce territoire constitue l'un des secteurs de forêts feuillues primitives les plus significatifs du sud du Québec.

Ces vastes forêts renferment une flore et une faune d'une rare diversité. On y dénombre 165 espèces d'oiseaux, dont certaines sont vulnérables, comme l'épervier de Cooper, la paruline du Canada et la paruline azurée. D'ailleurs, *Dendroica environnement et faune*¹¹, firme spécialisée dans l'inventaire d'espèces menacées et vulnérables, a entamé un projet de conservation volontaire de la paruline du Canada et la paruline azurée avec des propriétaires localisés au nord du lac en Cœur.

De nombreux sites sont propices à l'observation d'oiseaux, notamment près du lac La Blanche. L'accessibilité à ces sites pourrait être améliorée par l'aménagement de sentiers et d'aires d'observation qui respecteraient les milieux naturels.

Une récente étude du *Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais*¹² a permis de recenser de nombreuses espèces animales près de la rivière Blanche, notamment des rats laveurs, cerfs de Virginie, castors du Canada, geais bleus, carouges à épaulette, ainsi que plusieurs amphibiens et reptiles (couleuvres rayées, grenouilles vertes, etc.). Cette étude révéla aussi une flore des milieux humides fort intéressante. Cet inventaire des espèces animales et végétales est en annexe 5.

La carte 6, intitulée « Les territoires d'intérêt écologique » (annexe 1), localise les principaux milieux naturels sur le territoire de Mulgrave-et-Derry.

Aires protégées

Mulgrave-et-Derry comprend la portion sud de l'importante réserve faunique Papineau-Labelle, qui couvre environ 36 % du territoire municipal. La réserve Papineau-Labelle offre plus de 550 lacs, des montagnes de plus de 500 mètres de hauteur, plusieurs sites fauniques et des refuges biologiques de toutes sortes.

On retrouve aussi, au sud du territoire municipal, la Réserve écologique de la Forêt-La-Blanche,

¹¹ MRC Papineau – Session du conseil des maires. 23 mars 2011. *Projet numéro 12.2.1.1.*

¹² CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS, rédigé par DANIEAU, Benoît et LAROCHELLE, Majella. 2011. « Inventaire des milieux humides à Mulgrave-et-Derry : rapport à la municipalité ». *Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune*. Gatineau. 26 p.

qui constitue aujourd’hui un centre d’interprétation forestière fort populaire. S’étendant sur 1952 hectares sur le territoire de Mulgrave-et-Derry, elle est vouée à la conservation intégrale et permanente du territoire. Constituée en 2003, cette réserve représente l’une des rares réserves écologiques ouvertes au public et présente la forêt primitive du sud-ouest du Québec. En effet, certaines parties du territoire n’ont connu aucune altération humaine et la grande quantité d’arbres matures permet de qualifier le secteur de « vieille forêt », car on y retrouve des arbres de plus de 90 ans. On y retrouve aussi une grande variété d’espèces végétales (comme le ginseng à cinq folioles, l’ail des bois ou le galéaris remarquable) ou animales (comme la paruline azurée).¹³ De nombreuses espèces animales l’habitent, tel que le castor, la truite mouchetée et la truite grise.

L’ancienne forêt du lac de L’Écluse représente aussi un écosystème exceptionnel s’étendant sur 774 hectares. Il s’agit d’ailleurs de la plus vaste forêt ancienne d’un seul tenant du Québec. Fait exceptionnel, elle n’a jamais été affectée sévèrement par une quelconque perturbation naturelle ou anthropique.

Le grand potentiel écologique de la forêt du lac en Cœur et du lac Saint-Sixte leur vaut le statut de projet « d’écosystème forestier exceptionnel », assurant leur protection par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. L’annexe 2 montre leur délimitation.

Il existe également une autre forêt à protéger, à l’est du lac Lady. Elle constitue un boisé mature dominé par l’érablière à bouleau jaune et l’érablière à tilleul.¹⁴

Mulgrave-et-Derry présente aussi des aires de confinement du cerf de Virginie près des lacs Goéland, La Blanche et Britannique. Ces aires représentent un habitat faunique légalement constitué en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et elles seront protégées par des normes particulières et le contrôle d’éventuelles activités de développement par une réglementation discrétionnaire appropriée. Mulgrave-et-Derry abrite également une héronnière au lac Miller Nord-Est, ainsi que l’un des rares habitats du rat musqué sur le territoire de la MRC Papineau, aux abords du lac La Blanche.

*Dendroica environnement et faune*¹⁵ (voir l’annexe 3, intitulée « *Eastern part* ») a démontré la pertinence d’un zonage « Conservation » sur certaines terres publiques intramunicipales (TPI) aux caractéristiques naturelles exceptionnelles. Mulgrave-et-Derry a comme objectif de protéger 12% du territoire municipal de tout bouleversement anthropique et le gouvernement étudie un projet de créer une réserve de la biodiversité.

Les principales mesures de protection des habitats fauniques et des espaces d’intérêt

¹³ Cobali. Mars 2011. *Portrait des bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé*. p. 37

¹⁴ MRC Papineau. « *Portrait de la municipalité de Mulgrave-et-Derry* ». *MRC Papineau*. En ligne.

<<http://www.mrcpapineau/>>. Consulté en octobre 2010.

¹⁵ Étude de M. Carl Savignac. *Dendroica*. 2011.

écologique consistent essentiellement à prohiber leur destruction et à régir les activités humaines qui risquent de les altérer, particulièrement en ce qui concerne les opérations forestières, la construction de bâtiments et l'usage général du territoire environnant.

Depuis les dix dernières années, le couvert forestier de Mulgrave-et-Derry a connu certaines perturbations¹⁶, comme des feux de forêt ainsi que plusieurs coupes partielles ou de régénération. Plusieurs chemins forestiers parcourent aussi le territoire. La carte 7, intitulée « L'aménagement forestier », illustre ces caractéristiques (annexe 1).

Le milieu forestier représente une richesse considérable pour la qualité de vie des citoyens de Mulgrave-et-Derry. Une protection adéquate du milieu est donc primordiale afin de garantir sa préservation et son renouvellement. Le règlement de zonage prescrit les mesures de protection et de mise en valeur appropriées.

1.6.3 Hydrographie

Le bassin versant de la rivière La Blanche, qui recouvre près du quart (27%) du territoire de Mulgrave-et-Derry,¹⁷ est parsemé de nombreux lacs, répertoriés sur la carte 8, intitulée « Le réseau hydrographique et les milieux humides » (annexe 1). Les magnifiques perspectives créées par les vallées et les cours d'eau constituent un environnement spectaculaire et présentent un potentiel récréatif et de villégiature exceptionnel.

Les berges, les lacs et les cours d'eau constituent un lieu de nidification pour plusieurs espèces volatiles et sont le lieu de fraie de nombreux poissons. La survie de plusieurs espèces animales dépend de l'équilibre du milieu et des efforts de protection accordés.

Depuis 2004, de nombreux lacs du Québec ont été altérés par la prolifération massive de cyanobactéries, communément appelées « algues bleu-vert », asphyxiant les écosystèmes lacustres. Le lac La Blanche en a connu deux épisodes, en 2006 et en 2010.

À l'échelle du Québec, ce processus d'eutrophisation est le résultat de mauvaises pratiques d'aménagement des secteurs riverains et d'une réglementation trop indulgente à l'égard de la protection de la végétation riveraine.¹⁸ Les activités récréotouristiques et la villégiature doivent donc être encadrées par des mesures rigoureuses de protection des plans d'eau.

¹⁶ L'ATINO. 2009. *Portrait forestier de la MRC Papineau : « Contraintes physiques à l'aménagement forestier et perturbations sur le territoire municipal »*. MRC Papineau. Pages 59 et 61.

¹⁷ Le COBALI. Mars 2011. *Plan directeur de l'eau de basin versants de lacs : Portrait des bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé*. 123 pages (page 18). En ligne. <<http://www.cobali.org/>>. Page consultée en 2011.

¹⁸ BOUCHER, Isabelle; FONTAINE, Nicolas. 2010. *La biodiversité et l'urbanisation, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable ». 178 p. En ligne. <www.mamrot.gouv.qc.ca>. Consulté en juin 2011.

Évidemment, une intégration harmonieuse des constructions à l'environnement lacustre, une protection adéquate de la végétation riveraine, ainsi qu'une accessibilité qui soit respectueuse de la biodiversité riveraine, sont primordiales pour préserver et valoriser les cours d'eau de Mulgrave-et-Derry. Des associations de riverains engagés dans la protection des lacs et des rives constituent un excellent moyen d'assurer la conservation de ces milieux.

Les milieux humides

On désigne un milieu humide lorsque le sol est saturé d'eau ou inondé pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol ou la composition de la végétation. Les milieux humides sont bénéfiques pour l'environnement, mais aussi pour la communauté¹⁹ : ils filtrent et absorbent les polluants, tout en régularisant les perturbations de nature anthropique, les variations climatiques et les drainages extrêmes. Les étangs, les marais, les marécages ou les tourbières constituent différents types de milieux humides, qui constituent tous un patrimoine naturel à protéger. La municipalité de Mulgrave-et-Derry renferme de nombreux milieux humides à grand potentiel écologique, qui accueillent une faune et une flore particulièrement diversifiées (voir la carte 8, intitulée « Le réseau hydrographique et les milieux humides », à l'annexe 1).

En 2006, une étude fut réalisée par *Fondex Shermont* pour localiser et caractériser les milieux humides du secteur situé au nord-ouest du lac La Blanche (voir l'annexe 4)²⁰. Cette étude relève la présence d'une grande variété d'espèces floristiques qui forment un riche écosystème, composé de plantes aquatiques, d'herbacées, d'arbustes, d'arbres, de prèles et de fougères. Le secteur constitue également un habitat faunique potentiel pour les chevreuils et on y retrouve, entre autres, la grenouille des marais (*Rana palustris*), une espèce vulnérable. De plus, le MDDEP a déterminé deux espèces floristiques qui pourraient être menacées sur ce site, soit le dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*) et le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*).

En 2011, un inventaire détaillé des milieux humides de Mulgrave-et-Derry fut réalisé par le *Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais*.²¹ L'objectif de cet inventaire était « *d'inventorier, de caractériser les milieux humides présents sur un territoire défini, et de formuler des recommandations permettant à la municipalité de mieux planifier le développement de son territoire.* »²² Le secteur à l'étude couvre l'ensemble de la rivière La Blanche, entre les lacs Smallian et La Blanche, et se compose en grande partie de marécages. Grâce à diverses techniques d'observation et d'exploration, de nombreuses

¹⁹ CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS; DANIEAU, Benoît et LAROCHELLE, Majella. 2011. « Inventaire des milieux humides à Mulgrave-et-Derry : rapport à la municipalité ». Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune. Gatineau. 26 p.

²⁰ FONDEX SHERMONT. Gatineau. 8 Décembre 2006. *Localisation préliminaire des bandes riveraines et des zones humides, Propriétés de Lauzon Foresterie Fiducie, partie des blocs 1 et 2, rang 2, Canton de Mulgrave (278 acres), municipalité de Mulgrave-et-Derry*. TEKNIKA HBA. 12 p.

²¹ CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS, Op.Cit.

²² Ibid.

espèces animales et végétales furent recensées (voir la section 1.6.2). Un indice de qualité, établi à « *bonne qualité* », fut attribué à la majorité des milieux humides répertoriés. Cette étude a permis de démontrer le fort potentiel de biodiversité de ce secteur de Mulgrave-et-Derry (voir l'annexe 5).

Les activités humaines doivent être encadrées de façon à minimiser leur impact sur l'ensemble de l'écosystème. La réglementation prévoit des mesures de protection à cet effet.

Les zones à risque d'inondation et de mouvements de terrain

La municipalité de Mulgrave-et-Derry présente quelques zones à risque d'inondation, localisées principalement aux abords de la rivière La Blanche, du Lac-en-Cœur, du cours d'eau Miller, ainsi qu'en bordure du tronçon de la route 315 menant à Ripon.

De plus, étant donné le relief vallonné et la multitude de plans d'eau parsemant le territoire, certains secteurs de la municipalité sont sujets à des mouvements de terrains. Heureusement, la plupart des zones répertoriées par la MRC ne présentent que de faibles risques, mais des normes adéquates doivent être prévues afin de minimiser les risques à la sécurité des personnes et des biens.

La carte 9, intitulée « Les zones à risque d'inondation et de mouvements de terrain », localise l'ensemble de ces secteurs à risque.

Les eaux de ruissellement et souterraines

Dans le but de réduire le volume et la vitesse des eaux de ruissellement, notamment lors de précipitations intenses de pluie²³, le règlement de zonage inclut aussi des normes visant à minimiser l'imperméabilisation des sols, à préserver la couverture végétale la plus dense possible et à prohiber la construction de rues dans le sens des fortes pentes.

Les résultats d'une étude de caractérisation des eaux souterraines de l'Outaouais seront dévoilés en 2013²⁴. Pour le moment, on ne retrouve que peu d'informations concernant la qualité des eaux souterraines.

²³ BOUCHER, Isabelle; FONTAINE, Nicolas. 2010. *La biodiversité et l'urbanisation, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. «Planification territoriale et développement durable». p.12. En ligne. <www.mamrot.gouv.qc.ca>. Consulté en juin 2011.

²⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2011. *Département de géologie de l'Université Laval : « Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec »*. En ligne. <<http://www.mddep.gouv.qc.ca>>. Consulté en juin 2011.

1.6.4 Géologie

La MRC Papineau est à l'extrême sud du Bouclier canadien et le sol est composé de minéraux caractéristiques de la province de Grenville. La municipalité de Mulgrave-et-Derry est assise sur une formation géologique principalement composée de paragneiss mixtes, d'amphibolite, de congolomérat et de grès²⁵. On retrouve aussi des gisements de marbre et de roche calcosilicatée.

²⁵ L'ATINO. 2009. *Portrait forestier de la MRC Papineau*. MRC Papineau. p.17

PARTIE 2
VISION D'AVENIR ET
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le plan d'urbanisme exprime le projet d'occupation du territoire d'une collectivité. À ce titre, il doit se fonder sur une vision d'avenir et énoncer clairement les orientations d'aménagement qui en favoriseront l'atteinte. Ces orientations d'aménagement indiquent donc la direction que les citoyens et leurs élus souhaitent imprimer au développement social, économique, environnemental et culturel de la municipalité.

Bien ancrées à la réalité du milieu, ces orientations ont pour objectif de soutenir un développement et un aménagement du territoire favorable au bien-être de la collectivité. Les orientations ont également l'obligation de respecter le projet de territoire régional en se conformant au contenu du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

L'environnement naturel de la municipalité de Mulgrave-et-Derry comporte plusieurs milieux écosensibles qu'un développement mal contrôlé pourrait mettre en péril. Particulièrement interpelée par les enjeux environnementaux, la municipalité désire préserver son identité rurale et aménager durablement de son territoire. À l'instar de la MRC et d'autres municipalités de la région, Mulgrave-et-Derry intègre donc les principes de la *Loi sur le développement durable* à son projet de territoire local.

En considérant les caractéristiques du territoire exposées dans le profil précédent (partie 1), les aspirations de la communauté, le contenu du schéma régional et les principes de la *Loi sur le développement durable*, la vision d'avenir de Mulgrave-et-Derry repose sur les 3 grandes cibles de planification suivantes :

- 1 **Un développement économique respectueux des caractéristiques du territoire et du mode de vie des résidents;**
- 2 **Une identité collective affirmée et protégée;**
- 3 **Une nature valorisée, respectée et protégée.**

Ces 3 cibles se déclinent en **7 orientations d'aménagement et de développement**, présentées ci-après. À chacune de ces orientations sont associés différents objectifs plus spécifiques qui en précisent le sens et la portée.

CIBLE 1 : UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPECTUEUX DES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE ET DU MODE DE VIE DES RÉSIDENTS

Le développement économique du territoire engendre un enrichissement individuel et collectif destiné à satisfaire les besoins diversifiés des individus. Toutefois, la municipalité est convaincue que son développement économique doit s'effectuer au bénéfice de la qualité de vie des résidents, en respectant les caractéristiques exceptionnelles de son environnement naturel et du mode de vie rural.

Cette approche respecte donc les principes suivants, tel que prescrit par l'article 6 de la *Loi sur le développement durable* :

EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

« *L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement* ».

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

« *Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature* ».

Cette cible se traduit par les 4 orientations suivantes :

1. Favoriser un développement responsable de la villégiature

La qualité exceptionnelle de l'environnement naturel constitue l'attribut le plus important du territoire. Comportant de nombreux lacs ainsi qu'une forêt abondante et peu altérée par l'activité humaine, Mulgrave-et-Derry constitue un environnement privilégié pour le développement de la villégiature.

La municipalité est toutefois consciente du risque que comporte ce développement sur les nombreux milieux écosensibles. Elle entend donc favoriser un développement responsable de cette activité sur son territoire.

Cette orientation implique les objectifs suivants :

- 1.1 Restreindre les secteurs de villégiature sur l'ensemble du territoire;
- 1.2 Encadrer rigoureusement le développement des projets de villégiature sur le territoire.

2. Encourager le développement des activités agricoles

Malgré sa diminution progressive, l'activité agricole constitue une activité économique importante pour la municipalité. Fortement attachée à sa tradition rurale et soucieuse de l'exploitation des terres agricoles laissées en friche, Mulgrave-et-Derry entend protéger sa vocation agricole en encourageant le développement de l'agriculture et des activités connexes.

Cette orientation implique les objectifs suivants :

- 2.1 Entamer des démarches auprès de la CPTAQ afin d'autoriser le découpage des terres dans le but de faciliter l'accès à la propriété terrienne;
- 2.2 Encourager la relève agricole;
- 2.3 Encourager la production de produits biologiques ou du terroir;
- 2.4 Favoriser la consommation des produits agricoles locaux;
- 2.5 Favoriser le développement de l'agrotourisme en complément des activités agricoles traditionnelles.

3. Favoriser un développement responsable de l'industrie forestière

L'exploitation forestière du territoire remonte au début de sa colonisation et constitue encore aujourd'hui l'une des principales activités économiques de la municipalité. Mulgrave-et-Derry entend favoriser une exploitation responsable de la forêt afin de protéger la ressource et son renouvellement.

Cette orientation implique les objectifs suivants :

- 3.1 Favoriser une exploitation durable de la forêt;
- 3.2 Favoriser l'établissement d'industries de la transformation du bois, dont l'ensemble des activités a un impact limité sur l'environnement;
- 3.3 Encourager la mise aux normes environnementales des activités d'exploitation et de transformation déjà présentes sur le territoire;
- 3.4 Favoriser et encourager l'exploitation de la ressource forestière par les petits propriétaires terriens.

4. Favoriser un développement de l'écotourisme valorisant et respectant la qualité de l'environnement naturel du territoire

La richesse de l'environnement naturel de la municipalité est propice au développement de l'écotourisme et du « tourisme nature ». Les grands espaces, la qualité de la forêt, de même que la présence de nombreux lacs favorisent la pratique du tourisme de plein air et d'activités extérieures.

PLAN D'URBANISME DE MULGRAVE-ET-DERRY

5^{ième} version | août 2017

Cette orientation implique les objectifs suivants :

- 4.1 Encourager le développement d'activités récréatives de plein air à faible impact environnemental;
- 4.2 Préserver l'intégrité de certains secteurs écosensibles.

CIBLE 2 : UNE IDENTITÉ COLLECTIVE AFFIRMÉE ET PROTÉGÉE

L'identité collective se construit au gré des échanges et des relations avec notre environnement physique et social. Constituant une ancre au territoire partagé par la communauté, elle se nourrit du passé comme du présent, témoignant des modes de vie actuels et antérieurs.

Les notions de « ruralité » et « nature » se trouvent au cœur de ce qui a forgé et forge encore l'identité des résidents de Mulgrave-et-Derry. Grandement attachés au territoire de même qu'à leur mode de vie, les citoyens ont à cœur de protéger ce qui procure au milieu son charme et sa singularité.

Cette approche respecte le principe du développement durable suivant, prescrit par la *Loi sur le développement durable* :

PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

« *Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent* ».

Cette cible repose sur l'orientation suivante :

5. Affirmer et mettre en valeur l'identité agropastorale du territoire et de sa collectivité

La municipalité croit que son développement doit respecter et valoriser le caractère identitaire du territoire et de sa collectivité. Elle entend donc favoriser l'affirmation et la valorisation de son identité agropastorale, à la fois comme mode de vie à privilégier et comme valeur patrimoniale à protéger.

Cette orientation implique les objectifs suivants :

- 5.1 Favoriser le maintien et la valorisation du mode de vie rural de la communauté;
- 5.2 Mettre en valeur le passé historique de Mulgrave-et-Derry;
- 5.3 Protéger les paysages agropastoraux de grande qualité;
- 5.4 Appliquer rigoureusement la réglementation concernant la protection des paysages et les nuisances visuelles;
- 5.5 Assurer la qualité esthétique de l'affichage sur l'ensemble du territoire.

CIBLE 3 : UNE NATURE VALORISÉE, RESPECTÉE ET PROTÉGÉE

Les résidents de Mulgrave-et-Derry respectent et protègent l'environnement depuis de nombreuses années, et cet amour de la nature est transmis de génération en génération. Pour la municipalité, le véritable développement est celui qui garantit la pérennité et la qualité de notre environnement. Mulgrave-et-Derry souscrit donc aux principes du développement durable suivants :

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

« Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ».

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

« La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ».

RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

« Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ».

Cette cible exige les 2 orientations suivantes :

6. Assurer le maintien de la qualité environnementale du territoire

Mulgrave-et-Derry encourage les comportements et les pratiques favorables à la protection de l'environnement. Pour ce faire, elle désire encadrer adéquatement et rigoureusement tout le processus de développement, d'aménagement et de planification du territoire et de la communauté.

Cette orientation implique les objectifs suivants :

- 6.1 Protéger adéquatement la qualité de l'eau, de l'air, du sol, de la forêt, des milieux humides et des habitats fauniques par les mesures appropriées;
- 6.2 Encourager tous les secteurs d'activités à rehausser ses standards environnementaux;
- 6.3 Sensibiliser la population à la réduction des déchets domestiques;
- 6.4 Resserrer la protection des rives;
- 6.5 Assurer la conformité des installations septiques;
- 6.6 Minimiser l'impact environnemental des projets de développement.

7. Protéger efficacement les milieux écosensibles du territoire

Certains secteurs et éléments naturels du territoire de Mulgrave-et-Derry possèdent une grande valeur environnementale et sont particulièrement vulnérables. La municipalité entend mettre en œuvre les stratégies nécessaires à leur protection sur la base de la conscientisation et d'une étroite collaboration avec les différents usagers et propriétaires du territoire municipal.

Cette orientation implique les objectifs suivants :

- 7.1 Protéger les terres publiques intermunicipales de façon à préserver leurs caractéristiques naturelles exceptionnelles de tout bouleversement anthropique;
- 7.2 Par la conscientisation, la collaboration et la mise en place de mesures incitatives, encourager les propriétaires terriens à protéger les espèces rares ainsi que les milieux vulnérables et écosensibles se trouvant sur leur propriété;
- 7.3 Sensibiliser l'ensemble des usagers du territoire à protéger adéquatement les milieux et les espèces naturels vulnérables du territoire;
- 7.4 Conserver 12% du territoire municipal à l'état naturel.

PLAN D'URBANISME DE MULGRAVE-ET-DERRY

5^{ième} version | août 2017

PARTIE 3 **CADRE D'INTERVENTION**

3.1 AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉS D'OCCUPATION

Les affectations du sol sont présentées à la carte 10 de l'annexe 1. Cette carte représente un découpage de la municipalité de Mulgrave-et-Derry selon un ensemble « d'aires d'affectation ». À chacune de ces aires correspond une « vocation » ou, si l'on préfère, l'affectation qui est la plus souhaitable. Les règlements d'urbanisme respecteront ces indications générales afin de prescrire avec précision les usages qui seront autorisés dans chacune des zones identifiées sur le territoire.

Cette répartition des affectations tient compte de la vision stratégique, des orientations et des objectifs d'aménagement énoncés précédemment (partie 2), ainsi que des grandes affectations du territoire déterminées par le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau.

3.1.1 Affectation « Conservation »

L'affectation « Conservation » est attribuée aux territoires protégés qui présentent le plus grand intérêt écologique, mais qui sont aussi les plus vulnérables aux perturbations qui pourraient être provoquées par des activités humaines de construction, d'occupation et d'utilisation du territoire.

La carte 10 localise ces aires d'affectation, qui englobent notamment la réserve écologique de la forêt du lac La Blanche et les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) des lacs en Cœur et Saint-Sixte.

Dans les EFE, *Forêt Québec* estime que « *la prohibition totale des activités humaines est hautement souhaitable* ».²⁶ Cette affectation vise donc à protéger tous ces espaces de la façon la plus restrictive possible, dans les limites du cadre légal applicable.

La réglementation d'urbanisme n'y autorisera que les activités liées à des droits existants et non révoqués par le gouvernement, les activités de recherche et d'éducation, ainsi que les infrastructures récréatives légères qui servent à canaliser la circulation des individus dans un sentier, incluant un pont, un ponceau, un trottoir ou une passerelle de bois, vers un point d'observation (belvédère). La construction de tout bâtiment ou l'aménagement de lieux de séjour sera prohibée.

La densité d'occupation du sol y sera évidemment nulle.

²⁶ R. BOUCHARD, André ; Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs; Direction de l'environnement forestier. Janvier 2005. « Lignes directrices pour la gestion des territoires classés écosystèmes forestiers exceptionnels ». En ligne. 28 p.

<<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/lignes-directrices.pdf>>. Consulté en janvier 2012.

Évidemment, dans les cas où il s'agit de terres du domaine de l'État qui échappent à la réglementation municipale et qui relèvent de la juridiction du gouvernement du Québec, de ses ministères ou de ses mandataires, la municipalité de Mulgrave-et-Derry demande leur pleine collaboration pour limiter l'émission des permis aux activités autorisées à la condition qu'elles assurent la protection intégrale des écosystèmes concernés.

3.1.2 Affectation « Écotourisme »

L'affectation « Écotourisme » est attribuée aux territoires qui abritent différents refuges biologiques d'envergure ainsi qu'aux terres publiques intramunicipales à vocation de récroconservation. Ces espaces présentent un grand intérêt écologique et sont évidemment vulnérables aux perturbations que pourraient engendrer des activités de construction, d'occupation et d'utilisation trop intensive du territoire. La carte 10 (annexe 1) localise ces aires.

Cette affectation vise à protéger tous ces espaces de la façon la plus restrictive possible, dans les limites du cadre légal applicable.

La réglementation n'y autorisera que les activités, les équipements et les constructions contribuant à la mise en valeur de la forêt et à sa fréquentation à des fins écotouristiques ou éducatives. Toutes les activités de plein air non motorisées seront généralement autorisées, comme la chasse et la pêche, les sentiers de randonnée non motorisée sur terre battue (hébertisme, équitation, cyclisme, ski de fond, raquette), les sentiers de randonnée non motorisée existants, les espaces de camping rustique (sous la tente et sans service) ainsi que tous les aménagements complémentaires (passerelles, ponts, escaliers) et les bâtiments destinés à être utilisés comme centres d'accueil, centres d'interprétation, refuges et haltes.

La densité d'occupation du sol y sera évidemment nulle.

L'abattage des arbres pourra être limité aux coupes nécessaires à ces aménagements et l'implantation de nouveaux sentiers destinés à la pratique de sports motorisés sera prohibée.

Évidemment, puisqu'il s'agit souvent d'espaces du domaine de l'État qui échappent à la réglementation municipale et qui relèvent de la juridiction du gouvernement provincial, de ses ministères ou de ses mandataires, Mulgrave-et-Derry demande leur pleine collaboration pour assurer la protection intégrale des écosystèmes concernés.

3.1.3 Affectation « Récrétourisme »

L'affectation « Récrétourisme » est attribuée aux aires qui présentent un grand intérêt écologique, notamment à titre d'habitats fauniques, mais dont les écosystèmes ont une capacité de régénération qui leur permet de supporter certaines activités humaines de construction et d'utilisation récréative du territoire.

La carte 10 (annexe 1) localise cette affectation, qui couvre la réserve faunique *Papineau-Labelle* ainsi que l'habitat du cerf de Virginie situé à l'ouest et au nord-ouest du lac La Blanche.

Cette affectation vise à protéger les écosystèmes de toute altération susceptible d'hypothéquer leur valeur environnementale.

En plus des usages autorisés dans l'affectation « Écotourisme », la municipalité pourra y autoriser, selon les endroits, les sentiers existants de randonnée non motorisée sur piste revêtue, les terrains de camping aménagés et desservis et les maisons mobiles.

L'abattage des arbres devrait être limité aux coupes nécessaires aux aménagements autorisés. Toutefois, l'exploitation forestière sera autorisée à titre d'usage complémentaire. En effet, la coupe du bois a toujours été pratiquée dans la réserve faunique Papineau-Labelle et les intervenants régionaux souhaitent maintenir cette situation. D'ailleurs, les coupes forestières dans la réserve sont régies par le MRNF.

Bien entendu, la densité d'occupation du sol y sera nulle ou très faible.

De manière générale, puisque l'affectation « Récrétourisme » vise un territoire appartenant au domaine de l'État, la municipalité demande la pleine collaboration du gouvernement et de ses mandataires pour minimiser les coupes forestières qui relèvent de leur juridiction et limiter les activités exercées sur ces territoires à celles mentionnées ci-haut.

Dans le cas de tout projet de changement de zonage afin de permettre le lotissement ou la construction dans l'habitat du cerf de Virginie qui se trouve en bordure ouest et nord-ouest du lac La Blanche, la pérennité du ravage sera assurée par les dispositions environnementales du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.

3.1.4 Affectation « Foresterie »

L'affectation « Foresterie » concerne toutes les forêts, majoritairement privées, où les conditions de l'environnement sont suffisamment robustes pour permettre une exploitation forestière judicieuse et la transformation primaire du bois. On y permet aussi les habitations isolées.

Comme on peut le voir sur la carte 10 (annexe 1), cette aire couvre la majorité du territoire municipal.

La foresterie présente encore aujourd’hui une grande valeur économique, écologique et culturelle. Les activités récrétouristiques et l’exploitation forestière sont encouragées, toujours en valorisant une utilisation harmonieuse de la forêt, tant au niveau de la production qu’au niveau récréatif. Les sites d’extractions peuvent aussi y être autorisés (gravières, carrières et sablières).

Évidemment, la densité d’occupation du sol y sera très faible.

Dans toutes les forêts privées, l’abattage des arbres et les autres activités qui seront autorisées devront respecter les normes imposées par le règlement de zonage municipal. Dans les forêts du domaine de l’État, le MRNF gère ces activités par l’application de ses propres normes d’intervention en milieu forestier.

Dans le cas de tout projet de lotissement, de rue ou de bâtiment dans les habitats du cerf de Virginie qui se trouvent en affectation forestière, la pérennité du ravage sera assurée par les dispositions environnementales du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale.

3.1.5 Affectation « Agriculture dynamique »

L’affectation « Agriculture dynamique » correspond à la zone agricole permanente telle que définie par la *Commission sur la protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) et indiquée sur la carte 10 (annexe 1). Cette affectation regroupe des terres qui bénéficient de conditions physiques, agronomiques et topographiques offrant d’excellentes perspectives pour la pratique de l’agriculture. La protection du dynamisme agricole justifie que l’on y restreigne fortement l’implantation d’activités non agricoles.

Cette affectation soustrait donc les activités agricoles aux pressions immobilières et stimule la valorisation des terres et les investissements en agriculture.

Néanmoins, la municipalité autorisera les résidences reliées à l’agriculture et déjà autorisées en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ), ainsi que n’importe quel usage bénéficiant d’un droit acquis accordé en vertu de la LPTAAQ, ou ayant fait l’objet d’un décret gouvernemental ou d’une autorisation émanant de la CPTAQ émise avant le 17 mai 2006. Des commerces ou des services qui sont complémentaires aux activités de production d’une ferme seront autorisés.

Enfin, des normes relatives aux distances séparatrices permettant de limiter la propagation des

odeurs et d'éliminer les problèmes de cohabitation sont aussi prévues, dans le but d'assurer une cohabitation harmonieuse des affectations agricoles et des usages résidentiels.

La densité d'occupation du sol de l'affectation agricole sera nécessairement très faible.

3.1.6 Affectation « Villégiature »

L'affectation « Villégiature » est attribuée à tous les territoires constructibles qui sont susceptibles d'attirer les résidents et les vacanciers en leur offrant une excellente accessibilité aux activités reliées aux attributs naturels du territoire, notamment les nombreux lacs.

Comme le montre la carte 10 (annexe 1), cette affectation couvre, en tout ou en partie, le pourtour des lacs importants de Mulgrave-et-Derry, soit les lacs La Blanche, Britannique, en Cœur, du Goéland, du Faucon, Lady et Saint-Sixte.

Cette affectation vise à mettre en valeur ces endroits de prédilection pour l'implantation de résidences isolées, permanentes et saisonnières, ainsi que, par endroits, de services de proximité associés aux résidences. Les fermettes seront le plus souvent autorisées.

La réglementation d'urbanisme protège la qualité de l'eau des lacs et des rivières, les habitats fauniques ainsi que la beauté des paysages champêtres et forestiers, et ce, en imposant des normes concernant l'abattage des arbres, les bandes de protection riveraine, la densité d'occupation du sol, l'intégration des bâtiments dans l'environnement naturel et paysager, l'implantation de sites d'extraction et de multiples autres aspects.

La densité d'occupation du sol des espaces à développer sera maintenue faible.

Dans le cas de tout projet de lotissement, de rue ou de bâtiment dans les habitats du cerf de Virginie qui se trouvent en affectation « Villégiature », la pérennité du ravage sera assurée par les dispositions environnementales du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

3.2 VOIES DE CIRCULATION

3.2.1 Réseau routier

Les routes de la municipalité affichent des conditions inégales selon les secteurs. En effet, le réseau routier est limité et certaines voies se détériorent rapidement, car elles sont fortement sollicitées par le camionnage forestier, comme la route 315. Pourtant, cette route est restreinte aux camions lourds, comme l'indique la carte 11 (annexe 1), intitulée « Les voies de circulation, de transport collectif et de camionnage ».

Le bon état des routes est essentiel, considérant que 69% des travailleurs de Mulgrave-et-Derry se rendent au travail avec leur véhicule, tandis que seulement 11% font du covoiturage en tant que passager et que 8% utilisent le transport en commun.²⁷

En 2008, le débit journalier moyen annuel (djma) du tronçon de la route 315 reliant Mulgrave-et-Derry à Mayo était de 570 véhicules²⁸, identique à ce qu'il était en 2000. Considérée comme une route à desserte locale par le ministère des Transports du Québec, la portion de la route 315 qui traverse Mulgrave-et-Derry est sous la responsabilité de la municipalité, ce qui est problématique considérant l'important débit de circulation, ainsi que les travaux majeurs qui sont nécessaires.

Ainsi, plusieurs efforts de réfection sont essentiels, non seulement pour la 315, mais aussi pour les autres routes secondaires qui parsèment le territoire. L'amélioration de l'efficacité et de la sécurité des routes fait d'ailleurs partie des priorités d'intervention du *Plan de transport 1996-2011 de l'Outaouais*²⁹. Les travaux d'amélioration de la portion de la route 315 entre les lacs Long et La Blanche sont classés prioritaires par le Conseil de la MRC.

Pour le moment, aucun projet de prolongement de rue n'est prévu, mais tout nouveau projet devra se raccorder au réseau existant.

3.2.2 Transport collectif

Comme l'indique la carte 11 (annexe 1), le secteur du lac La Blanche est desservi par un système de transport collectif et de transport adapté. Ces services reposent sur le travail de bénévoles.

²⁷ Statistique Canada. 1996 à 2006 « Recensement ». *Profils des communautés*. En ligne.

<<http://www.statcan.gc.ca/>>. Consulté en octobre 2010

²⁸ Ministère des Transports. 2011. *Atlas des Transports, Débit de circulation 2000-2008*. En ligne.

<<http://transports.atlas.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011

²⁹ Ministère des Transports, Direction générale de l'Ouest, Direction de l'Outaouais.1996. *Plan de transport de l'Outaouais 1996-2011*. 164 p.

PLAN D'URBANISME DE MULGRAVE-ET-DERRY

5^{ème} version | août 2017

Malheureusement, le transport interurbain est limité à la route 148 et les circuits ne concordent pas toujours avec le circuit local desservant Mulgrave-et-Derry.

L'amélioration des services de transports collectifs s'inscrit évidemment dans une approche de développement durable.

CONCLUSION

Un vaste effort collectif a fait de Mulgrave-et-Derry un milieu de vie paisible, prospère et d'une grande qualité environnementale. Les citoyens souhaitent poursuivre sur cette voie du développement durable, tout en diversifiant l'économie locale, en améliorant le réseau récréotouristique, en valorisant l'environnement biophysique et la beauté des paysages champêtres.

L'ultime finalité de l'urbanisme est de bonifier le milieu bâti et la satisfaction que tous les citoyens éprouvent à y vivre. Élaboré dans une perspective de continuité et de sauvegarde des acquis exemplaires de Mulgrave-et-Derry en matière d'aménagement, ce plan d'urbanisme ne représente surtout pas un point d'arrivée. Il poursuit plutôt le processus de prise en charge de l'aménagement par la collectivité qui l'habite. À ce titre, il constitue le guide de ceux qui voudront bien continuer à se façonner un milieu de vie convenant à leurs aspirations.

D'ailleurs, les citoyens et leurs représentants sont toujours les meilleurs experts de leur propre milieu de vie.

Un des rôles fondamentaux d'un plan d'urbanisme est d'énoncer les principes sur lesquels se fonderont les différents règlements d'urbanisme. Entre autres, cette réglementation régira l'émission des permis et certificats, prescrira les usages autorisés et les normes d'implantation qui s'appliqueront dans chacune des zones de la municipalité et contribuera à la protection de l'environnement visuel et biophysique. Cette réglementation sera conforme aux principes énoncés dans le présent texte et au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau.

RÉFÉRENCES

- BOUCHER, Isabelle; FONTAINE, Nicolas. 2010. *La biodiversité et l'urbanisation, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. «Planification territoriale et développement durable». 178 p. En ligne.
<www.mamrot.gouv.qc.ca>. Consulté en juin 2011
- COBALI. Mars 2011. *Portrait des bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé*. 123 p.
- CLD PAPINEAU; Comité de la politique culturelle. Octobre 2010. *Politique culturelle de la MRC Papineau (avant-projet)*. 27 p.
- DUVAL et al. 2006. « État des lieux de la MRC Papineau », *Université du Québec en Outaouais*. En ligne.
<<http://www.uqac.ca>>. 70 p. Consulté le 9 mai 2011
- FONDEX SHERMONT. 8 Décembre 2006. *Localisation préliminaire des bandes riveraines et des zones humides, Propriétés de Lauzon Foresterie Fiducie, partie des blocs 1 et 2, rang 2, Canton de Mulgrave (278 acres), municipalité de Mulgrave-et-Derry*. TEKNIKA HBA. 12 p.
- STATISTIQUE CANADA. 2011. « Recensements de la population ». En ligne.
<<http://www.statcan.gc.ca>>. Consulté en décembre 2012.
- L'ATINO. 2009. *Portrait forestier de la MRC Papineau*, 87 p.
- L'ATINO. 2005. *Territoires d'intérêts; MRC Papineau*, 26 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION DU QUÉBEC. 2008. « L'industrie agricole et agroalimentaire de la MRC Papineau ». MAPAQ. En ligne.
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca>>. 3 p. Consulté en septembre 2010
- Ministère du Transport du Québec. 2011. *Transport Québec*. En ligne.
<<http://www.mtq.gouv.qc.ca>>. Consulté à l'automne 2010
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. 2011. « Atlas des Transports, Débit de circulation 2000-2008 ». *Gouvernement du Québec*. En ligne.
<<http://transports.atlas.gouv.qc.ca>>. Consulté en juin 2011
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC; Direction générale de l'Ouest; Direction de l'Outaouais. 1996. *Plan de transport de l'Outaouais 1996-2011*. 164 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX. 2010. « Atlas de la Santé et des Services sociaux du Québec : Variations locales de l'indice de défavorisation ». *Gouvernement du Québec*. En ligne.
<<http://www.msss.gouv.qc.ca>>. Consulté juin 2011.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DU SPORT. 2010. *Atlas de la défavorisation*. En ligne. Québec : Gouvernement du Québec.
<<http://www.mels.gouv.qc.ca/>>. Consulté juin 2011

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2010. « Indice de développement ». *Gouvernement du Québec*. En ligne.
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>>. Consulté juin 2011.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS; Département de géologie de l'Université Laval. 2011. « Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec ». *Gouvernement du Québec*. En ligne.
<<http://www.mddep.gouv.qc.ca/>>. Consulté en juin 2011

MULGRAVE-ET-DERRY. 4 août 2000. « Portrait du territoire ». *Municipalité des Cantons-Unis de Mulgrave et Derry : Le plan d'urbanisme révisé*. 49 p.

MRC PAPINEAU. « Portrait de la municipalité de Mulgrave-et-Derry ». *MRC Papineau*. En ligne.
<<http://www.papineau.ca/>>. Consulté en septembre 2010

MRC PAPINEAU et al. 2004 *Plan de développement intégré de la rivière Petite-Nation*. 50 p.

MRC PAPINEAU. Mars 2006. *Règlement 078-2006 : Règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones d'inondation*. 50 pages

MRC PAPINEAU. Juin 2009. *Règlement n° 104-2009, modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 078-2006*

MRC PAPINEAU. 2003. *Plan de gestion des matières résiduelles*. Régie intermunicipale - Argenteuil Deux-Montagnes. En ligne. 93 p.
<<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>>. Consulté le 9 mai 2011

SIMARD, Serge. Août 1994. « L'industrie de la transformation du bois – Une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises ». *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*. Annexes B et C.

R. BOUCHARD, André ; Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs / Direction de l'environnement forestier. Janvier 2005. « Lignes directrices pour la gestion des territoires classés écosystèmes forestiers exceptionnels » En ligne. 28 p.
<<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/lignes-directrices.pdf>>. Consulté en janvier 2012